

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS
DES DÉMARCHES TEMPORELLES

Les mardis de Tempo



Ouvrir
les médiathèques
le dimanche

mardi 25 janvier 2011

ÉDITION : SEPTEMBRE 2011

Tempo Territorial

Hôtel du Département - Direction de la citoyenneté
Quai Jean-Moulin - 76101 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 35 03 57 77
Email : tempoterritorial@yahoo.fr / Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution de nos modes de vies. Depuis une dizaine d'années, des politiques temporelles ont vu le jour dans un certain nombre de collectivités locales avec pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces "questions de temps" et de mettre en place des services innovants ou des horaires adaptés afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...). Depuis sa création en 2004, *Tempo Territorial*, premier réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des organisations scientifiques, des associations, des consultants et des entreprises, des individus soucieux de faciliter la conciliation des temps personnels et professionnels. *Tempo Territorial*, association à but non lucratif, a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **Accompagner les acteurs** des territoires dans des démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes des temps de la vie moderne.
- **Intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.
- **Construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **Permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants. *Tempo Territorial* organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges** à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques tels que "temps et entreprises", "temps et services", "temps et aménagement", "temps de la nuit", "temps des étudiants"... L'association et ses membres rendent compte progressivement des travaux menés à travers publications et sites internet.

Introduction	04
Jocelyne BOUGEARD Adjointe au Maire de Rennes, Vice-Présidente <i>Tempo Territorial</i>	
Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe	06
L'ouverture le dimanche à la bibliothèque de Reims : historique	20
Pourquoi ouvrir les médiathèques le dimanche ?	25
Synthèse des enquêtes auprès des publics	32
Bilan partiel des ouvertures le dimanche en France	41
Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques	47

Édité par *Tempo Territorial*
Crédits photos : Montpellier Agglomération

Introduction

Une volonté politique inscrite dans une politique sociale et culturelle globale

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au Maire de Rennes

Vice-Présidente *Tempo Territorial*

Les élus des collectivités locales ont souhaité développer ces dernières décennies sur leur territoire une offre culturelle riche et complémentaire dans sa diversité; s'appliquant à réaliser un maillage territorial de proximité avec les habitants et aussi les « usagers » de la commune, réalisant parfois dans le même temps de grands équipements municipaux ou métropolitains (médiathèque centrale, bibliothèques de

quartier associées] ou réunissant parfois plusieurs équipements (médiathèque, mais aussi salle de conférences, cinéma, musée, espaces des sciences, de convivialité, garderie ...) parfois à proximité des services sociaux par exemple. Ces réalisations exigent des projets forts, des financements lourds, la projection d'un avenir où les comportements évoluent, invitant professionnels et élus à prendre en compte ces mutations, notamment en prévoyant des espaces bâtis susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

La concentration de certains publics (étudiants par exemple) liée à l'urbanisation, la mobilité accrue des personnes, habitants ou usagers de la ville, le souhait de maintenir des services de proximité, l'évolution des rythmes de vie, notamment

les nouvelles formes d'organisations du travail mais aussi la qualité des multiples propositions offertes par les médiathèques nous conduisent à réfléchir à l'intérêt de nouvelles dispositions d'ouverture des médiathèques.

Si l'objectif poursuivi est bien de renforcer la qualité du service public, cœur de notre action politique il doit être mis en œuvre dans le respect des conditions de travail des personnels, dont les compétences assurent la qualité de l'accueil. Cette question des conditions de travail est très importante, exige un dialogue social avec les personnels, les syndicats ; les services annexes, tels ceux de l'entretien des locaux, étant impactés. Alors que musées, théâtres, autres espaces culturels sont souvent depuis leur création ouverts le dimanche, les médiathèques dans leur presque totalité sont fermées. Ainsi, notre réflexion s'est-elle concentrée sur l'ouverture des médiathèques le dimanche, s'appuyant sur des analyses menées sur les territoires et au niveau national et sur l'expérimentation de certaines villes.

Le succès des offres culturelles (gratuites en particulier) proposées régulièrement ou occasionnellement le dimanche, auprès des différents publics (personnes seules, familles, amis, touristes...), confirme l'attractivité d'une animation culturelle du territoire le dimanche. Le coût financier de l'ouverture du dimanche doit être aussi souligné et évalué.

La volonté des élus est de proposer une alternative à la surconsommation, à la marchandisation du temps libre et de la culture renforcées par l'ouverture des commerces le dimanche qui exclut les plus démunis et oblige les salariés les plus contraints.

Notre groupe de réflexion issu du réseau *Tempo Territorial*, réunissant différentes collectivités, professionnels et élus, a réalisé sur ces bases l'examen des conditions favorables à l'ouverture de certaines bibliothèques le dimanche.

Nous soumettons à votre analyse ces résultats afin de prolonger l'échange et aider la décision politique. Nous souhaitons aussi situer la qualité d'analyse des bureaux des temps dans cette réflexion.

Les échanges depuis plusieurs mois entre les membres qui ont contribué au groupe de réflexion ont été de grande qualité. Soyez-en tous remerciés.

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

Jean-Yves Boulin
CNRS-IRISSO/Université Paris Dauphine

Je ne traiterai pas spécifiquement de l'ouverture dominicale des bibliothèques, ni de son incidence en termes de fréquentation et de mutation des comportements d'utilisation pas plus que des conséquences sur les conditions de vie et de travail des personnels des bibliothèques car il n'y a pas pour l'instant d'études générales suffisamment robustes sur ces thématiques. Je me limiterai aujourd'hui, d'une part à rendre compte des tendances de la régulation en ce qui concerne les ouvertures des commerces le dimanche en France et en Europe - puisque le débat s'est surtout focalisé sur cette question des commerces -, et d'autre part à faire état des premiers résultats

d'une recherche sur les impacts du travail du dimanche sur l'utilisation du temps pour ceux qui travaillent le dimanche. C'est une étude tout à fait préliminaire que j'ai commencé à mener à partir des données des enquêtes « emploi du temps » et qui vise – à terme – à rendre compte des transformations du statut du dimanche dans nos sociétés (notamment en analysant l'évolution des usages du temps au miroir des perceptions). Eviatar Zerubavel, écrivait en 1985 : « We usually surround the seven-day work by an aura of Inevitability » [« Le travail sept jours sur sept nous apparaît aujourd'hui marqué du sceau de l'inévitable »]. Y aurait-il ainsi une tendance à la banalisation du dimanche dans nos sociétés ? Quels en seraient les indices ? Un retour historique peut-il

nous éclairer sur cette tendance ? Les pratiques actuelles et l'évolution de la régulation vont-elles dans le même sens ?

Le dimanche est un « marqueur », un repère temporel dans nos sociétés. Depuis l'an 321, lorsque le Dimanche fût décrété « jour du seigneur » par l'Empereur Constantin, ce septième jour de la semaine occupe – dans les sociétés de l'aire chrétienne – une place particulière. Cette spécificité s'est maintenue au cours des siècles, en dépit de profondes mutations dans les régulations et les pratiques. Cette spécificité constitue le dimanche en fait culturel singulier. Depuis 321, trois grandes périodes peuvent être distinguées en France – mais cela vaut d'une façon générale pour les sociétés occidentales – quant aux régulations et pratiques relatives au dimanche :

- il a d'abord été dédié aux activités religieuses, mais – y compris à cette période – il était l'occasion d'activités marchandes, artisanales, et de loisirs que le pouvoir religieux ne parvenait pas à éradiquer (cf. Beck, 1997). Le volontarisme révolutionnaire (institution du Décadi) ne parvint pas à banaliser le dimanche et ne constitua qu'une parenthèse de quelques années [...]
- la révolution industrielle fût bien plus efficace au regard de la dilution (en termes de pratique) du dimanche comme jour de repos que la révolution politique de 1789. Le XIX^{ème} siècle verra en effet le travail devenir une activité

quotidienne, sept jours sur sept, (l'empereur Napoléon Bonaparte – décidément les empereurs aiment à s'immiscer dans la quotidienneté des individus !!! – disait que si les ouvriers mangent tous les jours, ils doivent pouvoir travailler tous les jours). Mais, même durant cette période, le dimanche demeurait le sanctuaire temporel des rares moments de repos de la population laborieuse et de ceux plus larges de la bourgeoisie naissante. À tel point que les « sublimes », ces ouvriers très qualifiés et très recherchés par les employeurs, avaient plébiscité le lundi comme jour de repos - « la Saint Lundi » - pour se démarquer des pratiques bourgeoises ;

- la situation sanitaire alarmante des employés des grands magasins « populaires » à la jonction des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (bien souvent ils effectuaient 15 à 17h de travail par jour et dormaient sur place) amènera le législateur à intervenir et à initier la première régulation législative du travail du dimanche en 1906. A partir de cette date, en effet, le dimanche est institué jour de repos hebdomadaire pour les salariés en France, même si, pour des raisons évidentes de fonctionnement de la société, de nombreuses dérogations ont été octroyées.

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

À partir de cette date, pour la majorité de la population, le dimanche est devenu un jour dédié au repos, à la vie familiale, aux loisirs, au tourisme... Avec le relâchement des contraintes sociales et culturelles (l'office du dimanche, le déjeuner familial), avec la montée de l'individualisme et les mutations des structures familiales, le dimanche est devenu un jour caractérisé par une grande diversité de pratiques et d'activités. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est sa polychronicité. Celle-ci a été renforcée, durant les deux dernières décennies par le développement de la flexibilité du temps de travail qui tend à indifférencier les moments durant lesquels on travaille et ceux où l'on peut se livrer à d'autres activités. Ce contexte a cristallisé le débat relatif à l'ouverture des commerces le dimanche, non seulement en France où il est récurrent depuis la décennie 1980, mais également dans de nombreux autres pays européens.

Les tendances relatives à l'ouverture des commerces dans l'UE : forte tendance à la libéralisation.

La directive européenne sur le temps de travail de 1993 stipulait que les salariés devaient bénéficier d'un repos hebdomadaire et avait préconisé que celui-ci englobe le dimanche. Cette préconisation a été annulée par la Cour de justice des communautés européennes en 1996 et la Commission,

dans le contexte de la révision de la directive, en précisant que cette question du repos dominical relevait de la souveraineté des états membres. Une partie du Parlement européen souhaite que la directive réintègre le dimanche dans le congé hebdomadaire. Une conférence a été organisée par le Parlement européen en 2010 sur ce sujet. Cependant, le projet de révision de la directive de 1993 soumis par la Commission aux partenaires sociaux ne mentionne pas cette question du dimanche.

Durant la décennie 1990/2000, on observe un allègement des contraintes en ce qui concerne les horaires d'ouverture des commerces et de certaines autres activités marchandes, notamment les banques. Notons tout d'abord une différence essentielle entre les pays anglo-saxons et la France au regard de la régulation des horaires des commerces. En France, c'est le temps de travail des salariés qui est régulé et la loi de 1906 impose que le dimanche soit jour de repos hebdomadaire. Pour être plus précis, la loi française n'empêche pas d'ouvrir les magasins le dimanche, mais elle interdit de faire travailler des salariés ce jour là, sauf, par exemple, pour les commerces alimentaires le dimanche matin. Dans les quatre pays scandinaves, dans les pays anglo-saxons (Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas...) et dans certains autres de l'aire méditerranéenne ce sont les horaires des commerces qui étaient

encadrés, tant à l'échelle quotidienne qu'hebdomadaire (fermeture à partir de 17h et le samedi après-midi ainsi que le dimanche en Allemagne par exemple).

Durant la décennie 1990, les pays anglo-saxons ont progressivement procédé à un élargissement des horaires d'ouverture des commerces. Dès 1994 en Grande-Bretagne dans le contexte de l'ère thatchérienne (après dix années de débats suite à un rapport gouvernemental – le rapport Auld - édité en 1984) puis aux Pays-Bas, Danemark (la Suède avait supprimé les entraves à l'ouverture des commerces le dimanche dès les années 1970) et en Allemagne. Ces trois derniers pays ont d'abord procédé à une extension des horaires d'ouverture sur la journée (introduction de nocturne une fois par semaine, recul de la limite horaire de fermeture de 17/18h à 20h) ainsi qu'à une levée des restrictions relatives au samedi (en Allemagne, jusqu'en 96, par exemple, les commerces étaient fermés 3 samedis après-midi par mois).

Le tableau I résume les évolutions relatives à la régulation de l'ouverture des commerces le dimanche pour un certain nombre de pays européens. Il montre de façon claire que le mouvement de dérégulation se situe de façon générale entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000.

Ainsi, durant cette période, plusieurs pays ont-ils révisé leur législation sur les horaires d'ouverture des commerces :

- extension en soirée durant la semaine (Allemagne, Danemark, Grande Bretagne, Pays-Bas,)
- extension le samedi là où l'ouverture était limitée (Allemagne, Danemark, Pays-Bas)
- extension le dimanche, en général, le dimanche après-midi (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, ...).

Enfin, d'autres pays européens ne connaissent aucune restriction à l'ouverture des commerces le dimanche : Suède (depuis 1971), Hongrie, Roumanie, Tchéquie, Irlande.

S'agissant de la France où c'est le temps de travail des salariés qui est régulé, les modifications législatives intervenues en 2008 (pour les salariés travaillant dans les magasins d'ameublement) et en 2009 de façon plus générale, sont parvenues à réaliser l'exploit d'un développement des inégalités pour les salariés des commerces. Le nouveau régime introduit en effet des conditions de travail et de rémunération différentes selon que le commerce se trouve dans une zone dite « touristique » où le travail du dimanche s'exerce de plein droit et ne donne donc lieu à aucun supplément de rémunération ou selon qu'il se trouve dans un « Périmètre Urbain de Consommation Exceptionnel » (PUCE) (sic !) où il est nécessaire de faire appel au « volontariat »

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

TABLEAU 1 : ÉVOLUTIONS DES RÉGULATIONS RELATIVES À L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE DANS QUELQUES PAYS EUROPÉENS

Pays	Régime antérieur	Année de changement	Régime actuel
Angleterre	« Sunday is closed »	1994	< 280m ² , pas de restriction > 280m ² , max 6h (10-18h)
Allemagne	Fermé le dimanche	2003/2006	Loi Fédérale : 8 dimanches par an ; mais régulation à l'échelon Länder
Pays-Bas	Fermé le dimanche	1996	Ouverture entre 12-17/18h (régulation échelon régions/villes)
Espagne	Fermé le dimanche	80's 90's 2005	Pas de limitations, < 300m ² : pas de limites > 300m ² : 8 dimanches mini (tendance : 1/mois) (régulation échelon Collectivité autonome)
Finlande	Fermé le dimanche	1997/2005	< 400m ² : 12-21h > 400m ² : idem (mai à décembre) (régulation échelon Provinces)
Italie	Fermé le dimanche	2000/2001	Liberté totale en semaine ; 8 dimanches/ an+ tout le mois déc. Régulation Régions/communes
Belgique	Aucune restriction mais repos hebdo pour salariés le dimanche (cf.FR)	2007	6 à 9 dimanches par an (régulation conseil municipal)
France	Commerces alimentaires ouverts le dimanche matin (marchés, petits commerces)	2008 2009	Ouverture commerces meubles Champ des dérogations étendu (Zones touristiques et PUCE)

Source : données collectées par l'auteur

et où les rémunérations doivent être augmentées (théoriquement doublées).

Ainsi que le laisse entrevoir le tableau I, les critères distinctifs de la régulation sont, selon les pays, de nature géographique (zone touristique ; zone urbaine ou périurbaine), ou selon la nature des commerces et leur taille :

- Zones touristiques (dérogation pratiquement partout)
- Types de commerces (France)
- Taille des commerces (Angleterre, Espagne, Finlande)

Enfin, nous pouvons observer que dans certains pays, comme en France (mais aussi en Grande-Bretagne), la régulation des horaires des commerces est de nature plutôt nationale (même si, en France, le Maire a également un pouvoir de décision, mais de niveau n-1 par rapport au Préfet), alors que dans la plupart des autres pays, la régulation nationale définit des principes généraux et laisse à l'échelon local la décision finale (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Suède, Ecosse, Italie), rejoignant en cela des pays tels le Canada (Provinces et communes), les USA (Etats, Comtés) et l'Australie (Provinces).

Qui est concerné par le travail le dimanche dans l'Union européenne ? (Source : Eurostat, 2007)

- 72,5% des travailleurs de l'UE (27 ne travaillent jamais le dimanche, 14% parfois, 13,5% couramment)

- Le pays où l'on travaille le plus le dimanche est le Royaume-Uni où 35% des personnes travaillent tout le temps ou parfois le dimanche (depuis 1994)

- Celui où l'on travaille le moins le dimanche est l'Espagne (16,8% sont concernés par le travail du dimanche)

- France : position intermédiaire avec 69,7% qui ne travaillent pas le dimanche (16,7% quelques fois, 13,7% couramment)

Évolution des perceptions du dimanche et des pratiques exprimées en France

En France, selon l'enquête emploi, le travail du dimanche concerne 6,5 millions de personnes (environ 28% des travailleurs). Parmi eux, 12% (2,5 millions) travaillent régulièrement le dimanche. Le travail du dimanche est surtout concentré dans les services : sécurité, santé, et services nécessaires à la continuité de la vie sociale (énergie, transports, hôtels, restaurants, loisirs...).

Le journal « Le Pèlerin » a réalisé des enquêtes d'opinion en 1990 et en 2006 avec les mêmes questions qui permettent de situer les évolutions.

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

TABLEAU 2

LA PREMIÈRE QUESTION POSÉE ÉTAIT :

« D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, AIMEZ-VOUS LE DIMANCHE ? »

	Février 90	Mars 06	Évolution
Beaucoup	42	46	+4
Assez	44	33	- 11
Total oui	86	79	- 7
Peu	11	11	=
Pas du tout	3	8	+5
Total non	14	19	+ 5
Sans opinion	0	2	+2

Les réponses montrent une croissance des opinions tranchées (croissance de ceux qui aiment beaucoup et de ceux qui n'aiment « pas du tout » le dimanche) avec, au global, une désaffection croissante.

TABLEAU III

LA DEUXIÈME QUESTION POSÉE ÉTAIT :

« QUELLE EST VOTRE OPINION SUR LE TRAVAIL DOMINICAL ? »

	Février 90	Mars 06	Évolution
Bonne chose	28	26	- 2
Pas une bonne chose	69	63	- 6
Sans opinion	4	11	+ 7

Les réponses à cette question attestent d'une sérieuse ambivalence puisque tant la part de ceux qui ont une opinion positive que celle de ceux qui ont une opinion négative du travail du dimanche tend à décroître tandis que la part des « sans opinion » s'accroît. Mais au total, les opinions négatives sont nettement majoritaires tant en 1990 qu'en 2006.

La troisième question portait sur les activités pratiquées le dimanche (le premier pourcentage est celui de 1990, le second celui de 2006) :

- Famille, amis : 56% vs 55 (rang 1)
- Promenade : 43% (rang 3) vs 49 (rang 2)
- TV : 50% (rang 2) vs 41 (rang 3)
- Je m'occupe de mes enfants : 20% (rang 8) vs 27 (rang 5)
- Je vais au marché, je fais des courses : 9% (rang 14) vs 8 (rang 15)

Les réponses montrent que durant cette période qui a vu la mise en œuvre des 35h (et donc des jours RTT pour ceux qui étaient concernés par un accord 35h) les activités proactives (s'occuper des enfants, se promener) concernent plus de personnes tandis qu'une activité passive telle que regarder la télévision a connu une baisse. On observera que le fait de faire des courses le dimanche était, à ces deux points temporels, marginal.

La mobilisation des enquêtes emploi du temps (cf. infra) permet de mieux cerner la spécificité

du dimanche lorsque l'on compare les durées (moyennes) consacrées à différentes activités le dimanche vs la semaine :

- Sommeil : 9h48 dimanche vs 8h35 en semaine
- Télévision : 2h23 vs 1h48
- Repas au domicile : 1h54 vs 1h34
- Repas restaurant : 0h49 vs 0h25
- Promenades : 0h35 vs 0h13
- Visites amis : 0h29 vs 0h14
- Ciné et théâtre : 0h07 vs 0h03
- Courses et shopping : 0h16 vs 0h33

Celles-ci révèlent que l'on dort plus longtemps le dimanche, que l'on consacre plus de temps aux repas, aux amis et à la promenade, et moins de temps à la télévision ainsi qu'aux courses. Ces données statistiques, fondées sur des méthodes d'analyse très approfondies, confirment celles issues des sondages du Pèlerin.

L'apport des enquêtes emploi du temps

Pour terminer cette contribution je voudrais présenter ici les premiers résultats d'un travail entrepris en collaboration avec Laurent Lesnard (CNRS/Sciences Po) visant à analyser les pratiques et usages du temps de ceux qui travaillent le dimanche. Pour ce faire, nous mobilisons les enquêtes emploi du temps (EET) réalisées en France par l'INSEE environ tous les dix ans (1974/1985-86/1998-99/1999-2000).

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

Pour l'instant, notre travail préliminaire ne repose que sur l'enquête 1998-99.

Qui est concerné ?

En 1998-99, 6,63% de l'échantillon (l'échantillon comportait environ 16 000 individus) travaillaient régulièrement le dimanche, tandis que 20,55% travaillaient occasionnellement ce jour là et 72,81% pas du tout. En moyenne, ceux qui travaillaient le dimanche prestaient une durée du travail quoti-

dienne inférieure à celle pratiquée par les individus travaillant un jour de semaine (6h20 vs 7h35).

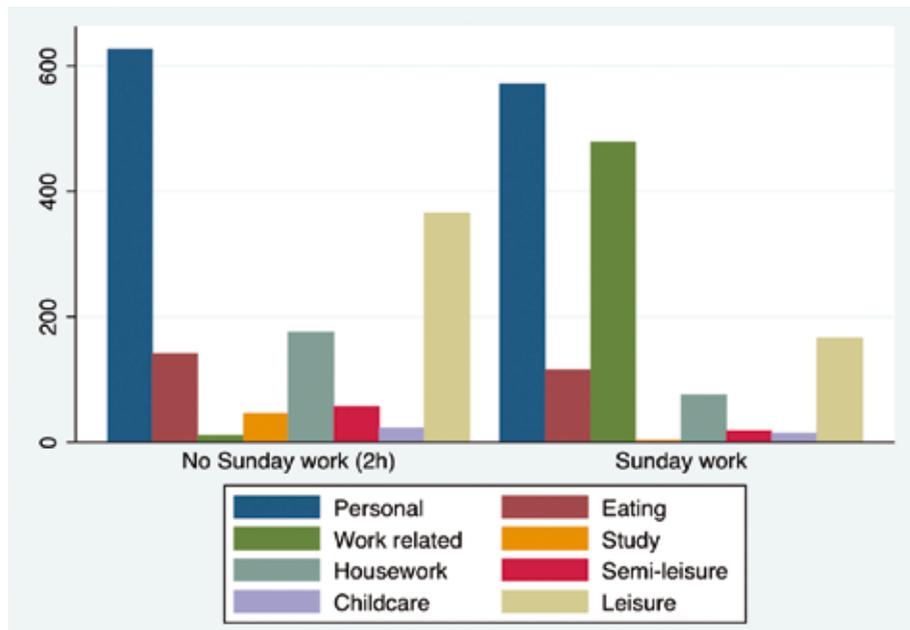
Impact du travail du dimanche

sur les activités quotidiennes

Nous avons comparé les temps consacrés aux principales activités quotidiennes de ceux qui travaillent (plus de 2h et hors de leur domicile) le dimanche et de ceux qui ne travaillent pas ce jour là (graphique 1).

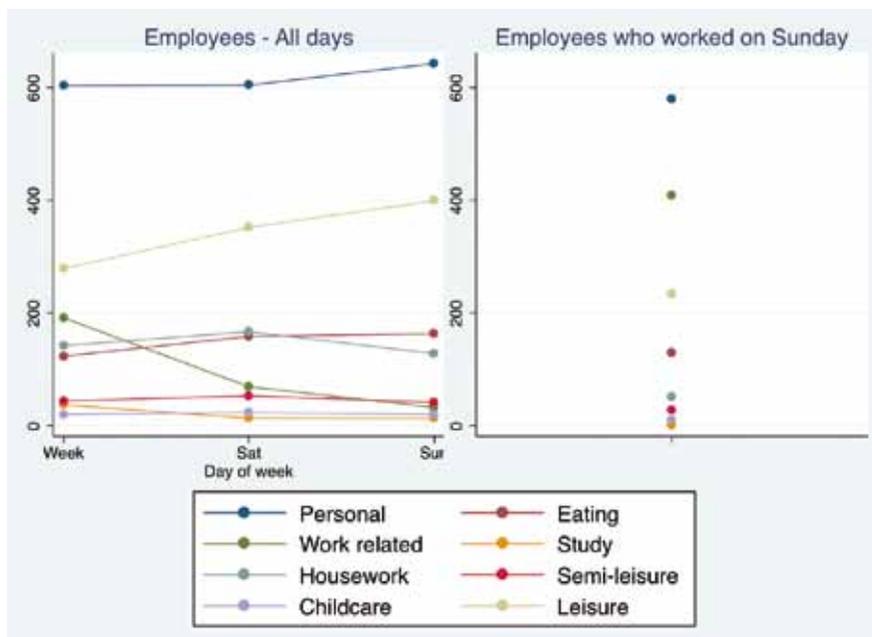
GRAPHIQUE 1

TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PAR CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE ET CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS CE JOUR LÀ



GRAPHIQUE II

TEMPS CONSACRÉ AUX PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE PAR LES SALARIÉS QUI TRAVAILLENT EN SEMAINE ET PAR CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE



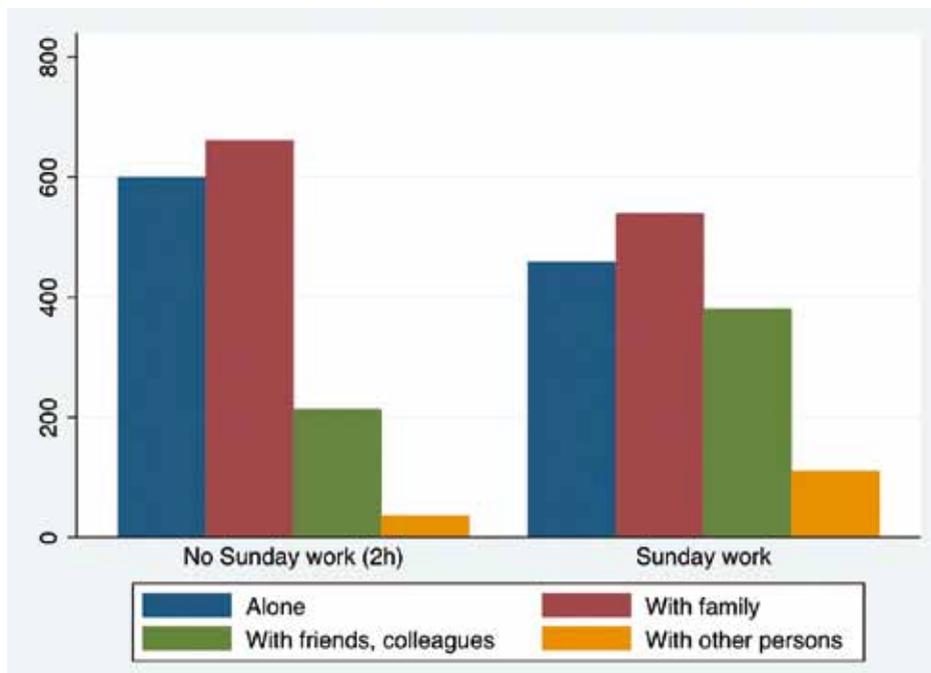
Il en ressort que le temps consacré au travail par ceux qui travaillent le dimanche impacte négativement l'ensemble des autres activités.

Le **graphique II** indique, de façon plus explicite, que les activités les plus affectées par le fait de travailler le dimanche sont les loisirs et les tâches domestiques.

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

GRAPHIQUE III

AVEC QUI CEUX QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE ET CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS LE DIMANCHE PASSENT-ILS DU TEMPS ?



Le **graphique III** montre que ceux qui travaillent le dimanche passent moins de temps avec leur famille et plus de temps avec les collègues, amis et autres contacts (par exemple, ceux qui travaillent dans les commerces ou les médiathèques, rencontrent de fait beaucoup de monde). Ils sont moins souvent dans des situations de solitude que ceux qui ne travaillent pas le dimanche.

Cependant, les données de l'EET viennent confirmer le statut particulier du dimanche comme jour consacré à la vie familiale. En effet, ceux qui travaillent le dimanche passent en moyenne plus de temps avec leur famille que la moyenne des individus un jour de semaine et moins de temps seul ou avec des amis (cette observation

est également avérée pour ceux qui travaillent le samedi, bien qu'à un degré moindre). Bien sûr, le fait qu'ils travaillent en moyenne une heure en moins ce jour là peut jouer, mais l'analyse logistique indique bien cette polarisation pour la vie familiale au détriment du cercle amical (tableau II).

TABLEAU IV

Variable	Alone	Family	Friends	Other
Weekday (ref)				
Saturday	-20.54	102.03***	-31.20	-8.94
Sunday	41.32	129.51***	-73.94**	-29.16

Legend : * $p < .1$; ** $p < .05$; *** $p < .01$

Controls: sex, age, occupation, family status

Le travail le dimanche : régulations, perceptions et impacts sur les usages du temps en Europe

Conclusion

Les débats sur le travail du dimanche et les évolutions dont il fait l'objet sont un indicateur de la façon dont on perçoit les places et rôle respectifs du travail, du loisir, de la famille, des relations sociales, de la consommation dans nos vies. Aux Etats-Unis, à la fin du XIX^{ème} siècle, un vif débat avait opposé les « sabbatériens » favorables à un jour totalement dédié au repos, à la vie familiale centrée sur le foyer et sur le rôle de la femme porteuse des valeurs familiales et religieuses et les partisans de l'ouverture des équipements culturels et favorables au développement personnel. Les sabbatériens étaient opposés à l'existence d'activités autres que religieuses et familiales, tandis que les partisans du continental sabbath souhaitaient ouvrir musées et bibliothèques pour favoriser l'émancipation du peuple. On sait que le fordisme et le consumérisme qui lui est consubstantiel ont quelque peu occulté ce type de débat et qu'aujourd'hui aux USA les malls sont ouverts 7/24, mais il n'est pas inutile de rappeler ce type de débat alors même qu'en France, si la question de l'ouverture des commerces le dimanche fait l'objet d'un débat national récurrent, force est de constater qu'il n'y a pas de débat de même ampleur en ce qui concerne l'ouverture dominicale des bibliothèques et médiathèques. Celle-ci relève de décisions locales qui ne sont pas arti-

culées à un débat national sur l'importance de la lecture et de l'ouverture des lieux de développement culturel au regard de la citoyenneté et de la participation des citoyens au débat public. Pourtant, toutes les (rares) études françaises et étrangères attestent de l'incidence positive de l'ouverture dominicale sur la fréquentation des bibliothèques et médiathèques dans un contexte de stagnation de la fréquentation (Donnat, 2009) : augmentation de la fréquentation et diversification des publics qui viennent plus souvent en famille]. L'exemple des Pays-Bas où les bibliothèques sont ouvertes le dimanche d'octobre à avril/mai, généralement l'après-midi, et les évaluations positives qui en ont été faites, devraient être médités.

Depuis une vingtaine d'années, on a assisté en Europe à un relâchement des contraintes relatives à l'ouverture des commerces le dimanche ainsi que, plus généralement, de celles qui limitaient le travail du dimanche. Une des conséquences de ce mouvement est l'augmentation de la proportion d'individus qui sont amenés à travailler le dimanche : ainsi la proportion des salariés qui, en France, sont concernés (de façon habituelle et irrégulière) par le travail du dimanche est passée de 18% en 1984 à 25% (enquête conditions de travail). Il convient de noter que le travail du dimanche ne touche pas les différentes catégories de personnes de façon

indifférenciée : ce sont ceux qui ont des horaires longs, atypiques, ou qui travaillent à temps partiel qui ont le plus de probabilités de travailler le dimanche. De même, sachant que ce sont essentiellement les services qui sont touchés, les femmes sont de plus en plus concernées par le travail du dimanche.

Les enquêtes emploi du temps montrent que ce sont les activités de loisirs et celles relevant du travail domestique ainsi que le temps passé avec les autres membres de la famille qui sont le plus impactés par le travail du dimanche, même si ceux qui travaillent le dimanche privilégient la famille dans l'allocation du temps disponible hors travail. Ces résultats doivent être analysés au miroir des souhaits et aspirations exprimés par les individus dont il ressort que le dimanche est massivement plébiscité comme un jour réservé à la famille.

On peut donc conclure que le travail du dimanche a un impact non négligeable sur la vie familiale et sociale des individus concernés et, sachant qu'il concerne de plus en plus les femmes, l'incidence en termes d'articulation entre vie au travail et vie hors travail doit être prise en compte de façon sérieuse. Peut-on, par exemple, admettre au XXI^{ème} siècle que des salariées d'une grande surface (située à Oyonnax) soient licenciées pour « in-subordination » pour avoir refusé de travailler le dimanche ?

Il nous semble, ultime conclusion en forme de proposition, que la régulation du travail du dimanche devrait être l'objet des politiques temporelles locales. Les bureaux du temps ont en effet cette capacité de réunir autour d'une table toutes les parties prenantes (y compris la société civile, les habitants, les citoyens) afin qu'elles décident ce qui, compte tenu de l'environnement économique, social et culturel, devrait être ouvert le dimanche.

L'ouverture le dimanche à la bibliothèque de Reims : historique

Delphine QUEREUX
**Conservatrice à la Bibliothèque municipale
de REIMS.**

L'ouverture des bibliothèques le dimanche n'est pas une initiative si récente que cela. Lorsqu'on se penche sur les archives de nos bibliothèques, on constate souvent que l'ouverture dominicale était de règle durant une grande partie du siècle dernier, pour des raisons qui tiennent autant du service rendu à l'usager que du temps de travail du personnel. À la bibliothèque de Reims, par exemple, on constate que la bibliothèque centrale était ouverte le dimanche après-midi de 14h à 17h, de 1930 à 1978, et que plusieurs des bibliothèques de quartier avaient aussi une plage d'ouverture le dimanche, souvent en ma-

tinée. Retour sur ces ouvertures dominicales ancestrales... Curieusement, la recherche n'a pas été aisée. En effet les quotidiens locaux rémois ne se donnaient pas la peine d'indiquer les horaires de la bibliothèque municipale, même dans les années 60, 70 ou 80. Les informations sur les horaires d'ouverture sont également rares dans les archives de l'établissement et paraissent moins focaliser l'attention des conservateurs que les budgets d'acquisition ou les classements de fonds. C'est finalement dans les rapports annuels adressés à l'Etat que j'ai trouvé le plus d'éléments sur ce sujet, même si là aussi le détail des horaires semble finalement importer assez peu puisqu'à partir de 1969 le rapport demande le nombre d'heures d'ouver-

ture de la bibliothèque, et non plus le détail des jours et horaires d'ouverture. Mes informations sont donc lacunaires, mais elles permettent certaines constatations.

Le cas de la bibliothèque municipale (centrale).

Je n'ai pas (encore) retrouvé les horaires d'ouverture au XIXe siècle, non plus qu'au début du XXe siècle.

Après la Première Guerre mondiale, ces horaires d'ouverture semblent dépendre du temps de travail légal des employés et de l'histoire. Rappelons que la bibliothèque municipale de Reims, ouverte en 1818 (d'abord une heure par jour, 4 jours par semaine) au premier étage de l'hôtel-de-Ville (comme cela était souvent le cas à l'époque) a été détruite par une bombe incendiaire en 1917, dans les bombardements allemands. Grâce à la manne de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale (fondation américaine), la ville a pu entreprendre la construction d'une bibliothèque moderne au voisinage de la cathédrale. Ce chantier, commencé en 1921, ne s'est terminé qu'en 1928. A compter de 1919, la bibliothèque s'est donc installée dans un local provisoire, qu'elle a rouvert au public en 1922 avec des horaires « allégés », sans doute pour privilégier les travaux de reclassement et de recatalogage de ce qui avait pu être sauvé. Les

horaires d'ouverture étaient alors les suivants : 9h-11h et 13h30-17h tous les jours, sauf le dimanche. L'année suivante, ils évoluent un peu : 9h-12h et 14h-17h, toujours tous les jours (du lundi au samedi) mais sans ouverture le dimanche.

En 1930, la nouvelle directrice de la bibliothèque, Odette Réville, suggère des horaires élargis, ainsi qu'une ouverture le dimanche, sans doute pour conforter l'ouverture de la nouvelle bibliothèque qui a eu lieu l'année précédente. À compter du 4 novembre 1930, l'amplitude horaire fait donc un vrai bond en avant : la bibliothèque est désormais ouverte tous les jours, sauf les lundis et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 22h (excepté du 1^{er} août au 30 septembre, où la bibliothèque ferme plus tôt le soir, à 19h), ainsi que le dimanche de 14h à 17h, afin de permettre « à ceux que retenait le travail quotidien de profiter des avantages de la lecture pendant leurs heures de liberté ».

Les ouvertures en nocturne nécessitaient 3 groupes de 2 personnes, qui lorsqu'ils travaillaient jusqu'à 22h avaient leur après-midi de liberté et ne prenaient leur poste qu'à 19h. Tandis que les dimanches, eux, fonctionnaient avec 4 équipes de 2 personnes (qui travaillaient donc un dimanche par mois), et que les agents travaillant le dimanche se reposaient le lundi matin. Pour ce qui est du lundi, la bibliothèque

L'ouverture le dimanche à la bibliothèque de Reims : historique

Carnegie est fermée au public mais le personnel travaille aux opérations de rangement, de classement et de nettoyage.

Ces changements d'horaires témoignent certainement de la volonté de la direction d'élargir le public de la bibliothèque et de ne plus la réserver aux seules professions d'enseignants, de chercheurs, d'érudits locaux et d'étudiants. La généralisation du prêt à domicile à compter de 1935 (d'abord en catimini de peur d'être dépassés) va dans le même sens, tout comme l'ouverture d'une section enfantine en février 1938 sur le modèle de l'Heure joyeuse. Notons qu'il apparaît clairement dans les archives de la bibliothèque que la mise en œuvre du prêt à domicile répond à l'effondrement des consultations sur place. Il faudra toutefois attendre 1940 pour que les prêts l'emportent sur la consultation sur place en nombre, ce qui conduit la bibliothèque en octobre 1942 à rendre le prêt payant (l'adhésion annuelle servant à abonder le budget d'acquisitions des livres).

On trouve dans les archives de la bibliothèque un relevé non daté (mais correspondant aux années 1930 au vu de la situation rémoise) des horaires d'ouverture d'autres bibliothèques de France ; on constate alors que l'ouverture des bibliothèques le dimanche est très diverse, mais pas rare ; sur 42 bibliothèques (correspondant à peu près aux BMC), 17 ouvrent le dimanche

(Albi, Angers, Auxerre, Châlons-sur-Marne, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Limoges, Lyon, Nîmes, Pau, Reims, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes et Versailles), certaines le matin, d'autres l'après-midi ou encore les deux.

Les horaires d'ouverture sont réétudiés en 1937, cette fois dans le cadre des réflexions menées par la mairie autour de la réduction du temps de travail du personnel municipal. Si les ouvertures en nocturne font finalement les frais des différentes lois qui se succèderont à ce sujet - et des circonstances particulières liées à la Seconde Guerre mondiale (couvre-feu, etc.) -, l'ouverture le dimanche après-midi est maintenue contre vents et marées. De 1944 à 1962, la bibliothèque ouvre de 9h à 12h et de 14h à 18h (19h le mardi et le vendredi), le dimanche de 14h à 17h et continue à fermer le lundi.

Ces horaires sont légèrement élargis en 1963, date à laquelle la bibliothèque ouvre sa salle de lecture (mais pas le prêt), à compter de 13h au lieu de 14h. Cela porte à 45h l'amplitude horaire de la bibliothèque Carnegie (et 40h pour le prêt). Le dimanche n'est alors pas remis en cause, toujours de 14h à 17h. Notons que cela concerne les espaces adultes, mais pas la section jeunesse située au sous-sol.

Ces horaires resteront inchangés jusqu'en 1978, date à laquelle le rapport annuel note une amplitude d'ouverture qui passe de 45 à 37h sur

5 jours, sans plus de précisions. Le sacrifice du dimanche semble dater de cette époque, hélas je n'en ai pas trouvé l'explication. Il se pourrait que cela soit lié à l'avènement en 1977 du maire PCF Claude Lamblin, qui a sans doute été à l'origine d'une réduction du temps de travail des fonctionnaires municipaux.

Il faudra attendre janvier 2006 pour que la médiathèque centrale Jean Falala renoue avec cette tradition dominicale une fois par mois, de 15h à 18h (de 14h30 à 18h depuis septembre 2010), le premier dimanche de chaque mois excepté en juillet-août.

Le cas des bibliothèques populaires (bibliothèques de quartier)

Là aussi les informations sont fragmentaires et lacunaires. Elles ne sont réellement exploitables que pour celles qui dépendent le plus de la municipalité, c'est-à-dire pour les 4 bibliothèques installées dans les différents cantons de la ville. Notons que bien que ces quatre-là soient déjà au début du XXe siècle sous le contrôle de la municipalité, qui leur alloue un (petit) budget de fonctionnement, elles sont tout à fait autonomes par rapport à la bibliothèque municipale (centrale) et dépendent directement d'un adjoint du maire et d'une commission qui leur est propre.

Au début du XXe siècle, pour correspondre aux disponibilités du public ouvrier qu'elles sont censées « desservir », ces bibliothèques ouvrent le dimanche. En 1902 par exemple, la bibliothèque Holden (la plus ancienne des bibliothèques populaires, construite en 1887 par l'industriel Jonathan Holden pour les ouvriers du faubourg Cérés), ouvre tous les soirs de 20h à 22h et le dimanche de 10h à 11h. Par ailleurs, en 1913 les deux bibliothèques populaires dépendant de la Ligue de l'enseignement sont aussi ouvertes chaque dimanche : l'une, située dans une école maternelle, de 10h à 12h et l'autre, dans une école de garçons, de 14h à 16h. Pas d'harmonisation donc.

Dans un rapport de 1936, la directrice de la bibliothèque municipale, désormais chargée d'une coordination (elle entre alors dans la commission de gestion de ces bibliothèques) entre les 4 bibliothèques populaires dépendant directement de la mairie et la bibliothèque centrale, note que ces 4 bibliothèques (1 par canton) sont « ouvertes 3 ou 4 fois par semaine le soir de 19h30 à 21h30. Elles sont tenues par des instituteurs ou employés de mairie très faiblement rétribués en supplément pour ce service ». Ambitionnant de redynamiser ces bibliothèques, elle annonce souhaiter « que leurs heures d'ouverture [soient] augmentées ».

L'ouverture le dimanche à la bibliothèque de Reims : historique

Dans les bibliothèques de quartier, pas de règle quant aux dimanches. Dans un rapport daté de 1957, la responsable de la bibliothèque indique même que les horaires ont été choisis par les lecteurs (!). En fait ils dépendent plus sûrement de la disponibilité de ceux qui les ouvrent au public. Ces bibliothèques sont en effet confiées aux bons soins d'enseignants, en retraite ou en activité, qui sont indemnisés à l'heure et disponibles en soirée ou le dimanche. Ces ouvertures dépendent aussi des crédits municipaux, et du volume horaire alloué à chaque bibliothèque.

De ce point de vue on constate que dans les nouvelles installations de bibliothèques de quartier (lorsque celles-ci déménagent pour de meilleurs locaux) l'ouverture dominicale tend à disparaître car on en profite alors pour remplacer ces enseignants par du personnel professionnel (aides bibliothécaires), plus présent mais dont les horaires de travail n'incluent pas le dimanche. Force est de constater que lorsque la bibliothèque est en mesure de recruter des aides bibliothécaires professionnels les horaires d'ouverture s'étendent, mais au détriment du dimanche, qui devient le jour de repos du bibliothécaire. Les ouvertures en nocturne disparaissent selon la même logique.

En 1946, lorsque les bibliothèques populaires passent totalement sous la direction de la directrice de la BM, elles ouvrent 5 heures

par semaine. Dix ans plus tard, en 1957, elles ouvrent le double « aux heures choisies par l'ensemble des usagers » (dit la responsable de la bibliothèque dans un rapport) : le soir de 18h à 20h, parfois le dimanche matin ou les jeudis et samedis après-midis. Aucune harmonisation : en 1952 par exemple, tandis que la bibliothèque du 1^{er} canton ouvre le dimanche de 10h à 11h30, celle du 2^{ème} canton (Holden) ouvre le dimanche de 9h15 à 12h15, celle du 3^{ème} canton de 10h à 12h et la bibliothèque du 4^{ème} canton n'ouvre pas. En 1976, seule la bibliothèque du 2^{ème} canton ouvrait encore le dimanche matin, du fait de la présence du marché ce jour-là. La fin de cette ouverture le dimanche n'a pu être chronologiquement identifiée.

Pourquoi ouvrir les médiathèques le dimanche ?

Gilles GUDIN DE VALLERIN

Conservateur général - Directeur du réseau des bibliothèques de la Ville de Montpellier

Les arguments pour et contre le dimanche sont nombreux. Il a paru intéressant d'établir une liste non exhaustive de ces points de vue, recueillis auprès d'agents ou de syndicats, et résultant d'enquêtes de satisfaction ou de forums professionnels.

Deux enquêtes de satisfaction réalisées en 2006 et en 2007 sur le réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération ont confirmé la nécessité d'élargir les horaires des médiathèques. Après l'instauration d'une ouverture le dimanche en janvier 2009, une enquête menée par CRP Consulting en a évalué son impact au printemps 2010.

Arguments contre :

Pénibilité pour la vie personnelle et familiale des agents

Réponse : l'organisation du travail est fondée sur le volontariat, et donne lieu à une rémunération qui ne transforme pas le dimanche en un jour ordinaire. Des exemptions sont prononcées pour les agents dont la situation personnelle est problématique. Le lundi est un jour non travaillé par la majorité des agents, certains bénéficient également du mardi matin ou d'une journée de repos. Il faut rappeler que le droit impose 1 journée de repos hebdomadaire et 36h consécutives.

Pourquoi ouvrir les médiathèques le dimanche ?

Sur une semaine, le travailleur du dimanche effectue en théorie 35h + 4h soit 39h, mais :

- travailler le dimanche ne signifie pas travailler tous les dimanches,
- travailler le dimanche ne signifie pas forcément travailler tout le dimanche.

Ouvrir le dimanche avec des personnels vacataires ou avec des étudiants n'est-ce pas proposer un service public de moins bonne qualité ?

Réponse : un ratio maximum de vacataires (50% des emplois postés) a été établi et garantit une bonne qualité de service public. Avec l'automatisation des prêts et des retours, ce ratio diminue fortement, car les tâches peu qualifiantes des vacataires sont les premières à être réduites.

Contrairement à un musée, les usagers peuvent emprunter les documents et donc il n'est pas indispensable d'être ouvert le dimanche pour bénéficier des services d'une médiathèque

Réponse : limiter la fonction d'une médiathèque au simple prêt-retour de documents est réducteur. Une majorité des clients vient en médiathèque pour l'ensemble des services proposés : multimédia, espaces de travail, lecture sur place, temps de détente, espace de convivialité et de rencontre, animations...

Bilan quantitatif – Montpellier Agglomération 2009-2010 :

Comme dans la semaine, l'activité de « prêts de documents » correspond à une partie de l'usage des médiathèques. En effet, en moyenne les 600 emprunteurs différents par dimanche représentent 1/3 des entrées. Par conséquent, la médiathèque est aussi un lieu où le public vient pour travailler, lire sur place, rencontrer des gens, participer à des animations, passer du temps confortablement installé.

Contrairement à l'offre de la semaine, les services proposés seront limités au strict minimum sans action culturelle

Réponse : pour les médiathèques centrales de Montpellier Agglomération, nous n'avons limité l'offre que pour la salle Patrimoine, en sachant par ailleurs que ce service est accessible le jeudi en nocturne jusqu'à 21h. Pour tous les autres espaces, il est proposé comme en semaine une programmation régulière et variée d'animations : heure du conte, concerts, ateliers, rencontres, ... L'enquête menée en 2010 montre combien il est important de maintenir le dimanche la même offre que pendant la semaine, car, pour l'usager, la médiathèque est un ensemble de services qui se complètent, se font échos ... et entre lesquels il navigue selon ses envies, sa disponibilité... Ce choix d'une offre plurielle est apprécié par les

usagers et permet de renforcer la médiathèque en tant qu'espace de loisirs.

Bilan quantitatif – Montpellier Agglomération 2009-2010 :

Les chiffres de fréquentation des rencontres dénotent l'existence d'un véritable public : 943 personnes ont assisté à une projection, 380 à une heure du conte, 328 à des ateliers ou des rencontres, 959 à des jeux vidéo et 124 à un concert.

Au lieu d'ouvrir le dimanche, il faut ouvrir davantage en semaine

Réponse : l'ouverture le dimanche, ne peut être comparée aux autres jours de la semaine, car le dimanche est le jour de repos, le jour consacré à la famille, aux loisirs. Ouvrir le dimanche, permet donc de proposer à la population un accès gratuit à la culture, lors d'un jour où la majorité de la population dispose de temps libre.

Néanmoins cette mesure doit s'intégrer dans une politique plus globale d'ouverture au grand public.

Bilan des enquêtes Montpellier Agglomération :
En 2006, dans une enquête auprès des inscrits et non inscrits (panel de 710 personnes), près d'une personne sur trois critique les horaires d'ouverture et 24% des suggestions libres portent sur l'élargissement des horaires et des jours d'ouverture.

En 2007, une nouvelle enquête confirme cette insatisfaction, 40 % des personnes interrogées sont mécontentes des horaires des médiathèques.

L'ouverture du dimanche dans les médiathèques centrales du réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération a été une des actions qui a permis d'élargir les heures d'ouverture de l'ensemble des structures : fermeture à 19h au lieu de 18h30 dans les médiathèques centrales Emile Zola et Fellini, élargissement des horaires dans les quartiers et territoires, décalage des fermetures du samedi en fin de journée, développement de services 24/24 via le site internet et les boîtes de retour.

L'ouverture en matinée souvent défendue par les équipes touche proportionnellement peu de clients et génère de lourdes contraintes pour les équipes : réduction des temps de coordination, des moments consacrés aux acquisitions, aux groupes de travail lorsqu'il y a d'importants projets à mener.

En dépit des contraintes d'effectifs pour faire fonctionner un établissement 6 jours sur 7, une ouverture le lundi serait aussi à envisager. Néanmoins, ce projet complémentaire ne remplace aucunement le dimanche.

Pourquoi ouvrir les médiathèques le dimanche ?

Au lieu de rajouter des services le dimanche, assurons-nous que les services en semaine fonctionnent

Réponse : l'élargissement des horaires d'ouverture des médiathèques de Montpellier Agglomération s'inscrit dans un plan d'actions plus large. Ainsi un plan de relance de la démocratisation de l'accès à l'information et au savoir 2007-2011 des médiathèques a-t-il été élaboré : offre de jeux, automatisation, nouveau système informatique, actions hors les murs... Effectivement, l'ouverture du dimanche ne peut pas être le seul axe de modernisation de nos établissements.

Ouvrir pour ouvrir sans tenir compte des réalités locales n'a pas de sens

Réponse : dans l'agglomération de Montpellier, dès les beaux jours, la fréquentation baisse fortement, par conséquent les médiathèques centrales n'ouvrent le dimanche que d'octobre à avril. Par ailleurs, nous avons choisi d'ouvrir seulement les deux médiathèques centrales, situées au centre-ville de Montpellier, où il y a une forte activité le dimanche.

Arguments pour :

Trois grands principes fondateurs du service public doivent guider l'action :

- L'adaptabilité (ou mutabilité) : être capable de s'adapter à l'évolution de la société et aux besoins du public. Une mesure inintéressante peut se révéler demain une solution. Un objectif cohérent peut être revu à l'avenir. C'est bien le rôle des politiques publiques de proposer des services renouvelés.
- L'égalité d'accès de tous aux services : s'applique chaque fois que l'on met en place des dispositions spécifiques adaptées à des publics particuliers, et à plus forte raison pour une mesure générale comme l'ouverture du dimanche. Aujourd'hui, l'égal accès de tous aux services publics passe par la prise en compte de la diversité des rythmes de travail, de vie et de l'éloignement des lieux d'emploi.
- La continuité du service public : inclut la possibilité dérogatoire d'ouverture le dimanche des établissements culturels. Dans le cadre de la laïcité, les élus peuvent faire ouvrir des services les jours chômés, pour donner, pour donner un accès gratuit à la culture. Proposer d'accueillir nos concitoyens le dimanche consiste à inscrire cette continuité du service public dans nos institutions et notre travail.

En proposant d'ouvrir le dimanche, la collectivité ne fait qu'harmoniser sa proposition en matière d'accès aux lieux et outils de l'information et des savoirs, avec les besoins et modes de vie d'aujourd'hui.

L'ouverture du dimanche est un succès en matière de fréquentation

Les médiathèques ouvrant le dimanche réalisent de très bons chiffres de fréquentation : le dimanche est le jour de plus forte fréquentation, tant pour les entrées que pour les prêts quand on rapporte l'activité au nombre d'heures d'ouverture.

Bilan quantitatif – Montpellier Agglomération 2009-2010 du dimanche de 14h30 à 18h :

- 50 692 entrées, avec une moyenne de 1 950 entrées par dimanche, un minimum à 1 125 le dernier dimanche de la saison et un pic à 2 386 le 21 mars.
- 67 325 prêts, avec une moyenne de 2 588 prêts par dimanche, un minimum à 1 441 le 1^{er} dimanche de la saison et un pic à 3 514 le 8 novembre.
- 15 122 emprunteurs cumulés sur les 26 dimanches.
- 412 nouveaux inscrits, et 727 réinscriptions.

Sur l'année 2009, l'ouverture du dimanche à la médiathèque Emile Zola représente 6,9% des prêts pour seulement 4,5% du temps annuel d'ouverture.

C'est ainsi le jour de plus forte activité de la semaine en regard du volume d'heures d'ouverture. En effet, quand on met en relation les prêts par jour, et le volume d'heures d'ouverture quotidienne, le dimanche concentre le plus grand nombre de prêts à l'heure. Et même en valeur absolue, le dimanche se caractérise en 2010 par des entrées plus nombreuses que le vendredi !

L'ouverture le dimanche permet de capter de nouveaux publics.

L'enquête de satisfaction menée en 2010 sur les médiathèques Emile Zola et Federico Fellini de Montpellier Agglomération met en évidence que cette offre a permis de toucher des publics qui n'étaient jamais venus en médiathèque : 29% des personnes accueillies le dimanche n'étaient jamais venues auparavant.

Le dimanche, un jour qui intéresse tout le monde :

L'analyse de l'activité des dimanches permet de pointer que les publics sont d'origines sociales très variées. Les étudiants sont bien représentés (30%), mais viennent également beaucoup de professions intermédiaires (12%), d'employés (9%), de cadres (9%), d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprise, de professions libérales (4%), des individus sans activité (7%), des retraités (5%) et des personnes en recherche d'emploi (3%).

Pourquoi ouvrir les médiathèques le dimanche ?

Le dimanche, une journée adaptée aux loisirs en famille :

Dans la plupart des familles d'aujourd'hui, les parents travaillent en semaine, le samedi étant consacré aux courses, ménages et autres activités. Le dimanche, qui reste un des rares moments de temps libre, leur permet de venir en famille pour profiter pleinement de la médiathèque.

Une offre gratuite :

La majorité des offres proposées le dimanche (musée, cinéma, offre ludique...) sont payantes et parfois difficilement accessibles pour les personnes qui ont de faibles revenus.

L'ouverture de la médiathèque le dimanche est une des seules offres gratuites de loisir, de formation et d'information accessible à tous.

Un espace de travail sur place même le week-end

Une part importante de notre public est constituée d'étudiants qui viennent travailler sur place. Pour le moment, la plupart des BU restant fermées le dimanche, ouvrir les médiathèques centrales pour répondre en partie à ce type de clients a tout son sens.

Un lieu accessible plus facilement qu'en semaine pour les personnes venant de la périphérie, la circulation et le parking étant plus aisés :

Bilan quantitatif – Montpellier Agglomération 2009-2010 : Parmi les abonnés qui ont fréquenté la médiathèque le dimanche en 2009 : 83% sont originaires de Montpellier, 11% vivent dans une autre commune de l'agglomération et 6% au delà de ce territoire.

L'organisation adoptée pour l'ouverture le dimanche permet de renforcer la logique de réseau

L'ouverture des médiathèques Emile Zola et Federico Fellini est possible grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes du réseau (et non pas uniquement de celles du centre ville). Ce choix renforce la logique du réseau : des échanges professionnels très intéressants, des partages de compétences et d'expériences.

Cela offre des emplois intéressants pour les étudiants

Le recours à des vacataires pour assurer le complément des emplois postés le dimanche permet une proposition d'emploi étudiant intéressante pour les jeunes dans une ville universitaire. Il contribue à donner une image plus jeune et dynamique de la médiathèque. Sur le

réseau de Montpellier Agglomération, ces vacataires sont employés aussi quelques heures en semaine pour permettre une continuité dans la qualité du service rendu.

En conclusion :

Ouvrir le dimanche n'est pas la solution unique aux problématiques de fréquentation des médiathèques. En revanche, cette ouverture est un vrai outil au service de la solidarité sociale et territoriale. Elle conforte le rôle des médiathèques dans les champs du loisir, de l'accueil, de la formation, et de l'action culturelle. A travers cette action, témoignage de l'engagement des Elus et des professionnels, les médiathèques s'assument comme lieux de savoir et de fraternité.

Synthèse des enquêtes auprès des publics

Chrystelle Amblard

Responsable de la mission gestion des temps sociaux Communauté d'Agglomération de Montpellier

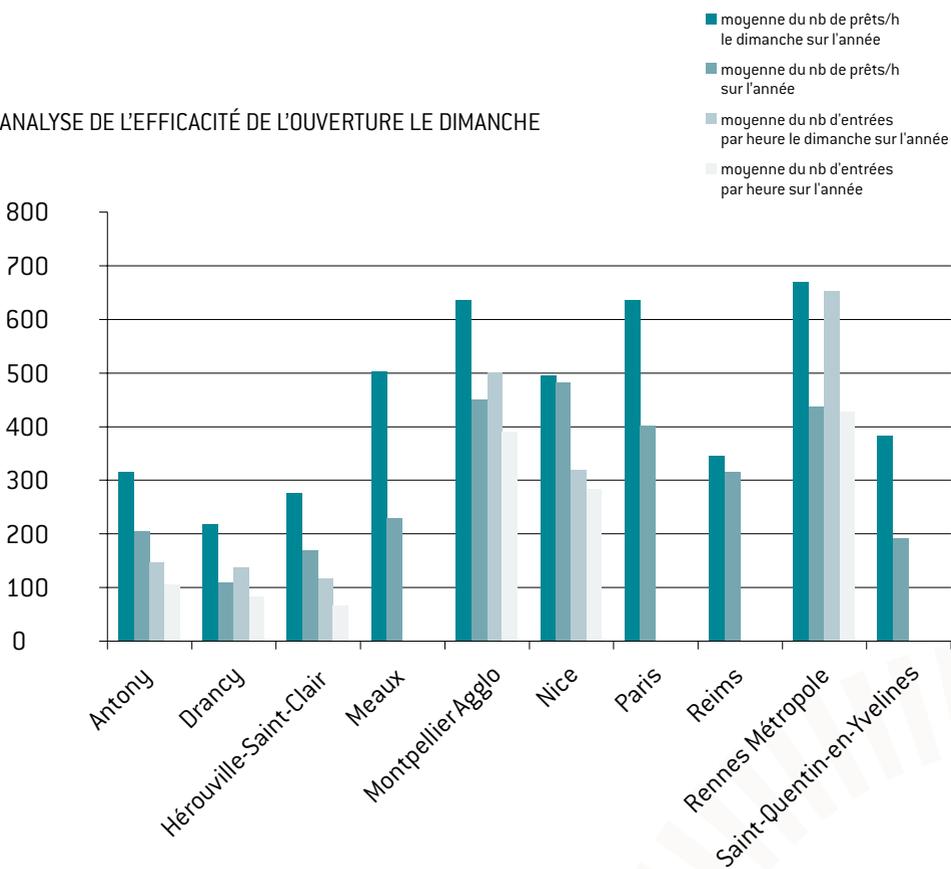
Dans cette partie nous ferons la synthèse de différentes enquêtes réalisées auprès des publics, en commençant par les résultats qui ont été obtenus dans les médiathèques qui ont ouvert le dimanche, puis nous compléteront l'analyse par différentes enquêtes réalisées auprès de la population (Saint-Quentin-en-Yvelines, plus quelques éléments provenant d'enquêtes nationales).

L'ouverture des médiathèques le dimanche : un vrai succès auprès des publics

L'ouverture des médiathèques connaît un véritable succès auprès du grand public, le dimanche devenant le jour le plus fréquenté de la semaine.

Dans toutes les villes enquêtées, le nombre de prêts et le nombre d'entrées par heure sont supérieurs le dimanche.

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE L'OUVERTURE LE DIMANCHE



Synthèse des enquêtes auprès des publics

Présentation des résultats de l'enquête de Montpellier Agglomération sur l'ouverture des deux médiathèques le dimanche

Vous trouverez ci-dessous des éléments relatifs aux usages constatés, issus d'une enquête menée par CRP consulting pour Montpellier Agglomération pour évaluer « l'ouverture des deux médiathèques le dimanche de 14h30 à 18h, d'octobre à avril ». Cette enquête a été réalisée par questionnaires auprès de 419 usagers des 2 médiathèques, dont 45% du panel ont été interviewés le dimanche et le reste les autres jours de la semaine et a été complétée par un groupe qualitatif d'usagers et un autre groupe de non usagers.

Pour rappel les horaires d'ouverture des 2 médiathèques centrales

Mardi 12h - 19h

Mercredi 10h - 19h

Jeudi 12h - 21h

Vendredi 12h - 19h

Samedi 10h - 18h30

Dimanche 14h30 - 18h d'octobre à avril

L'ouverture le dimanche permet d'augmenter les usages et de capter un nouveau public.

Quand on compare un panel d'usagers venant le dimanche à un panel d'usagers ne venant pas le dimanche on observe que ceux qui viennent le dimanche viennent plus fréquemment (59% viennent une fois par semaine parmi le panel dimanche / 44% parmi le panel semaine) et ont plus souvent un abonnement (71% panel dimanche / 66% panel semaine).

Enfin l'ouverture le dimanche a permis d'attirer un nouveau public à la médiathèque car 29% n'étaient jamais venus avant cette ouverture dominicale.

Le dimanche, un jour qui intéresse beaucoup de monde

L'ouverture le dimanche ne peut être comparée aux autres jours de la semaine, car le dimanche est le jour de repos, le jour consacré à la famille, aux loisirs, mais aussi pour certains un temps de travail personnel. Ouvrir les médiathèques le dimanche permet donc de proposer à la population un accès gratuit à l'information, à la culture et aux loisirs, à la formation, lors d'une journée où la majorité de la population dispose de temps libre.

Les adolescents

Les adolescents viennent beaucoup pour travailler, mais la plupart fait aussi un usage plus social et plus ludique de la médiathèque. Ils sont donc preneurs de l'ouverture du dimanche, soit pour travailler soit pour développer d'autres activités.

Résultats de l'enquête

- 80% des adolescents sont déjà venus à la médiathèque le dimanche,
- La plupart vient avec des amis (64%).
- Ils viennent à la médiathèque principalement pour travailler, emprunter (80% sont abonnés), visionner des films et surfer sur internet.
- Ils restent souvent longtemps (61% restent entre 2h et 4h) et viennent fréquemment le dimanche (20% tous les dimanches, 57% au moins un dimanche par mois).
- Ils sont satisfaits de l'ouverture le dimanche après-midi (14h30-18h), mais plus mitigés sur la période d'ouverture d'octobre à avril.

Les étudiants

Les étudiants trouvent à la médiathèque un cadre agréable et propice pour travailler le dimanche.

Résultats de l'enquête

- 78% des étudiants sont déjà venus le dimanche et parmi ceux qui ne sont jamais venus, 70% comptent venir. Ce sont ceux qui ont le plus d'engouement pour l'ouverture du dimanche.
- Les étudiants fréquentent aussi les médiathèques souvent le samedi (67%), fréquemment les jeudis et vendredis (60%), et de manière moindre les mardis (58%) et mercredis (55%).
- Ils viennent souvent l'après-midi (69%), mais fréquentent aussi les médiathèques le midi (15%), le matin (12%) et le soir (11%).
- Ils viennent à la médiathèque souvent seuls (66%) ou avec des amis (33%) pour travailler. Seuls 50% d'entre eux empruntent des documents et sont abonnés.
- Ils restent longtemps (61% restent entre 2h et 4h) et viennent souvent le dimanche (28% tous les dimanches, 30% au moins un par mois).
- La plupart se satisfait d'une ouverture l'après-midi, mais certains aimeraient une plus large plage horaire. En revanche, ils sont beaucoup plus mitigés (44% de satisfait) sur la période d'ouverture et souhaiteraient au moins une ouverture en mai et juin pour pouvoir réviser leurs partiels.

Synthèse des enquêtes auprès des publics

Les personnes actives sans enfant

Les personnes actives sans enfants, viennent principalement à la médiathèque le week-end. Néanmoins quand celles-ci travaillent à proximité, elles peuvent aussi venir à la médiathèque lors de leur pause déjeuner ou en sortant du travail.

Résultats de l'enquête

- 76% sont déjà venues le dimanche, en revanche seules 29% de celles qui ne sont jamais venues comptent venir.
- Ce sont celles qui viennent le plus souvent le jeudi (57%) lors de la nocturne (14%) qui dure jusqu'à 21h. Ce sont aussi celles qui viennent le plus souvent le midi (25%), probablement car elles travaillent à côté.
- Elles viennent aussi à la médiathèque souvent le samedi (66%), et la moitié d'entre elles vient aussi les mardis, mercredis et vendredis.
- Elles viennent aussi souvent l'après-midi (61%), mais ce sont celles qui viendront le moins le matin (5%).
- Elles viennent, pour la majorité, seules (93%), pour emprunter (68% d'abonnées) ou lire sur place, mais profitent aussi de l'ensemble de l'offre (Internet, écoutent de la musique, regardent des films, participent à des ateliers, travaillent sur place).
- La moitié d'entre elles aime prendre son temps (2h-4h), tandis que l'autre reste une heure en

moyenne le dimanche. Elles viennent assez fréquemment le dimanche (29% 1 par mois, 18% tous les dimanches).

- Elles sont satisfaites de l'ouverture l'après-midi, mais seulement la moitié des personnes est satisfaite de la période d'ouverture. Elles souhaiteraient une ouverture toute l'année, probablement car le dimanche s'est ancré dans leur pratique dominicale.

Les personnes en recherche d'emploi : une pratique diversifiée tous les jours

Quand on recherche un emploi, on a souvent moins de moyens et on peut se sentir isolé. La médiathèque offre un cadre intéressant pour chercher un emploi, se former, où se divertir, à peu de frais.

Résultats de l'enquête

- 72% sont déjà venues le dimanche.
- Les personnes en recherche d'emploi viennent tous les jours (entre 64% et 72%), principalement l'après-midi (61%).
- Elles viennent seules (77%) principalement pour emprunter (83% sont abonnées) ou lire sur place, mais font aussi régulièrement : des recherches, consultent internet, écoutent de la musique, regardent des films, participent à des conférences.
- Elles passent moins de temps à la médiathèque que les autres publics (54% 1h, 35%

entre 2 et 4h), mais viennent assez souvent le dimanche (27% tous les dimanches, 25% 1 par mois).

- Elles sont satisfaites des horaires et de la période d'ouverture.

Les seniors

Les seniors n'ont pas de problèmes d'horaires pour venir à la médiathèque, beaucoup viennent en semaine, mais on en retrouve aussi finalement un assez grand nombre le dimanche. Pour ceux qui sont désœuvrés le dimanche, cela leur offre une activité gratuite, qui est très appréciable.

Résultats de l'enquête

- Les retraités sont ceux qui viennent le moins souvent le dimanche (68% d'entre eux sont déjà venus) et sont aussi ceux qui seront les plus difficiles à convaincre : seuls 26% de ceux qui ne viennent pas le dimanche comptent venir.

- C'est un public qui vient aussi, comparé aux autres publics, plus fréquemment le mercredi (67%), le vendredi (63%) et le mardi (53%) et moins fréquemment les samedis (57%) et jeudi (41%). C'est probablement le public qui évite le plus le week-end, préférant sans doute venir en semaine quand il y a moins de monde.

- Ils viennent souvent l'après-midi (66%), mais ce sont aussi ceux qui apprécient le plus de venir le matin (21%). Ils viennent aussi le midi (13%), mais ne sont pas trop du soir (5%).

- Ils viennent, pour la plupart, seuls (79%), mais aussi en couple (17%) pour emprunter un livre (79% abonnés) ou lire sur place. Ils ont finalement une pratique assez traditionnelle et seul un quart d'entre eux assiste à des conférences.

- Ils restent souvent longtemps à la médiathèque (52% entre 2 et 4h, 37% 1h) et viennent assez fréquemment le dimanche (22% tous les dimanches, 20% 1 par mois).

- Ils sont satisfaits des horaires d'ouverture, mais la moitié des seniors est mécontente de la période d'ouverture. Ils aimeraient que ce soit ouvert toute l'année, probablement car l'ouverture de la médiathèque le dimanche s'est ancrée dans leur pratique dominicale.

Les familles qui viennent avec leurs enfants

Dans la plupart des familles d'aujourd'hui, les parents travaillent en semaine, le samedi étant consacré aux courses, ménages et autres activités sociales, culturelles ou sportives. Le dimanche, qui reste un des rares moments de temps libre, leur permet de venir en famille pour profiter pleinement de la médiathèque.

Résultats de l'enquête

- Les familles avec enfants viennent à la médiathèque le dimanche (76%), le samedi (61%) ou le mercredi (64%). Parmi celles qui ne sont pas venues le dimanche, 53% comptent venir. Avant

Synthèse des enquêtes auprès des publics

elles venaient soit le mercredi, soit le samedi, elles ont donc gagné une journée de plus avec l'ouverture du dimanche.

- Elles viennent principalement l'après-midi (81%), mais sont aussi assez intéressées par le matin (18%).

- Ces familles ont une pratique très traditionnelle de la médiathèque, 91% empruntent (100% sont abonnées) et 74% lisent sur place, néanmoins 22% assistent quand même à des conférences et 15% font des recherches.

- Le dimanche la moitié des familles reste environ une heure et 40% restent entre 2 et 4h. Elles viennent moins souvent que les autres publics à la médiathèque (16% tous les dimanches, 36% 1 fois par mois).

- Les familles avec enfants sont satisfaites de l'ouverture l'après-midi, et assez satisfaites (67%) de la période d'ouverture. Elles souhaiteraient que ce soit ouvert soit durant toute l'année, soit de septembre à juin.

Ouvrir le dimanche, une solution pour capter les gens qui manquent de temps ?

Dans l'enquête « Le rapport au bien être dans la vie de tous les jours » réalisée par Ipsos en octobre 2010, auprès de 1000 personnes représentatives de la population française, plus d'un français sur trois rencontre des difficultés importantes pour concilier les différents aspects de sa vie. Les 30-39 ans sont les plus touchés (51%), suivi des 40-49 ans (45%), les personnes ayant des enfants de moins de 15 ans au foyer (46%) et plus généralement des actifs (44%). De toute évidence, il s'agit en grande partie des mêmes personnes : actives, elles fondent leur famille et sont confrontées de plein fouet à cette problématique.

Par ailleurs, dans cette enquête, il a été constaté que faute de disposer de suffisamment de temps pour mener tout de front, les français négligent certains domaines comme les loisirs avec les enfants (62%) et leurs loisirs personnels (52%).

Face aux constats de cette enquête, l'ouverture le dimanche nous semble être une bonne réponse, pour capter les personnes qui manquent de temps.

Ouvrir le dimanche, une solution pour capter les non-réinscrits ?

Le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines, a réalisé en 2008, une enquête téléphonique en 2008, auprès de 253 non-réinscrits non-fréquentant les médiathèques. L'objectif de cette enquête était de mieux comprendre le phénomène de turn-over, qui touche l'ensemble des médiathèques en France.

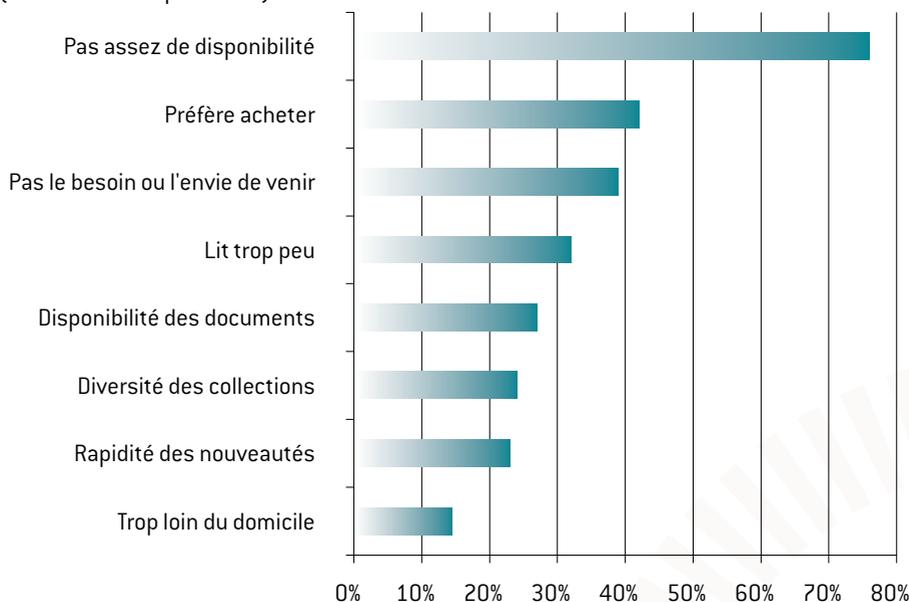
La non-réinscription n'est pas synonyme de non-fréquentation

33% des répondants continuent de fréquenter le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines et ils sont davantage représentés parmi ceux qui se considèrent comme étant de grands lecteurs.

Analyse des non-réinscrits, non-fréquentants

Parmi les raisons évoquées des non-réinscrits, non-fréquentants, voici les 8 raisons les plus fréquemment citées :

LES 8 RAISONS DE NON-FRÉQUENTATION LES PLUS FRÉQUEMMENT CITÉES (% de "oui" à chaque raison)



Synthèse des enquêtes auprès des publics

Le manque de disponibilité concerne davantage les jeunes et les employés. Cette première raison est plus souvent citée parmi les personnes en âge d'être en activité scolaire ou professionnelle. Les trois-quarts des 15-24 ans et des 25-54 ans citent cette raison, contre seulement la moitié des 55 ans et plus.

Quand ils les fréquentaient encore, les non-réinscrits étaient globalement satisfaits par les médiathèques : 43% de très satisfaits et 52,5% de plutôt satisfaits. Ce taux de satisfaction très élevé confirme le fait que les non-réinscrits abandonnent les médiathèques non pas pour cause d'insatisfaction mais pour cause de contraintes personnelles, extérieures au fonctionnement des médiathèques.

Quelques propositions des enquêtés :

- Horaires d'ouverture : 3 « ouverture le dimanche », 5 « ouverture plus large ».
- Conditions de prêt : réserver par Internet.
- Retour des documents : boîte aux livres hors horaires d'ouverture.
- Augmentation de la durée de prêt.
- Communication : publicité dans les boîtes au lettre ou mail (ex. manifestation).

On voit ici, que le dimanche est une des mesures citées pour faire revenir les gens à la médiathèque, mais cela doit s'inscrire dans une politique plus globale d'amélioration de l'accessibilité et de l'offre.

Bilan partiel des ouvertures le dimanche en France



Chrystelle Amblard

Responsable de la mission gestion des temps sociaux, Communauté d'Agglomération de Montpellier

Depuis quelques années l'ouverture des médiathèques le dimanche se développe en France : quelle est la réalité aujourd'hui dans notre territoire ?

En décembre 2010, 19% des villes de plus de 50.000 habitants en France disposaient au moins d'une médiathèque ouverte le dimanche. Nous en avons aussi recensé 3 dans des villes de moins de 50.000 habitants, mais il y en a certainement beaucoup plus.

Bilan partiel des ouvertures le dimanche en France

LOCALISATION DES MÉDIATHÈQUES OUVERTES LE DIMANCHE

(En rouge les collectivités recensées)



15 EN ÎLE DE FRANCE

- Antony
- Boulogne Billancourt
- Drancy -le-Bourget (Agglo)
- Issy-les-Moulineaux
- L'Haÿ-les-Roses
- Les Mureaux
- Levallois Perret
- Marcoussis
- Meaux (Agglo)
- Meudon
- Nanterre
- Paris
- Puteaux
- Saint-Quentin-en-Yveline (Agglo)
- Suresnes

11 EN PROVINCE

- | | |
|----------------------|--------------------|
| Agde | Nice |
| Béziers Méditerranée | Quimper Communauté |
| Caen-la-mer (Agglo) | Reims |
| Lomme | Rennes (Métropole) |
| Montpellier (Agglo) | Toulouse |
| Mulhouse | |

Tempo Territorial, association qui regroupe les acteurs qui travaillent sur les politiques temporelles en France, a cherché à savoir où l'on en était de l'ouverture des médiathèques le dimanche, pourquoi les collectivités s'étaient engagées dans cette démarche, quels étaient les résultats obtenus et enfin à analyser la manière dont elles l'avaient mise en œuvre.

Ce document est le résultat : de l'identification de 26 territoires qui ont ouvert au moins une de leur médiathèque le dimanche, d'une enquête à laquelle ont répondu 19 territoires et des partages d'expériences entre collectivités lors de 3 groupes de travail qui se sont tenus durant l'année 2010.

Recommandation au niveau de la méthode

Au sein de Tempo nous préconisons, dans les négociations qui vont précéder l'ouverture de la médiathèque le dimanche, de rechercher un juste équilibre entre : les objectifs et moyens de la collectivité, la réponse apportée aux besoins des usagers, l'organisation du temps de travail et la rémunération du personnel. Dans ces négociations nous préconisons de rechercher un accord « gagnant - gagnant » entre ces différentes parties, ou à minima un accord gagnant - neutre. Par ailleurs, nous pensons qu'il n'existe pas une bonne solution, mais plusieurs, car la solution

dépend avant tout du contexte local qui doit être analysé et de la négociation.

Quelle médiathèque ouvrir le dimanche ?

Plusieurs critères doivent être pris en compte pour choisir quel(s) équipement(s) ouvrir le dimanche.

Il y a une demande d'animations le dimanche de la part de la population. Il nous semble donc important que cet équipement s'intègre dans un environnement qui soit ou devienne un pôle d'activité le dimanche (endroit de balade en famille, situé à côté ou intégré à d'autres équipements, salles de spectacle, restaurants, bars, cinémas qui sont eux aussi ouverts le dimanche), qui soit facilement accessible.

Comme le dimanche intéresse un public très varié, il nous semble important que cet équipement dispose d'une offre plurielle, qui permette de passer du temps en famille avec ses enfants, de travailler, d'emprunter différents supports (films, livres...), de lire sur place (car on y reste longtemps), de participer à des animations, etc. Par ailleurs, au vu des contraintes induites par le dimanche sur la vie familiale et personnelle des agents, il nous semble intéressant, quand on en a la possibilité, de choisir un équipement dont l'agencement intérieur facilitera l'ouverture avec un nombre restreint de personnel.

Bilan partiel des ouvertures le dimanche en France

On ajoutera que dans un grand nombre de collectivités, y compris les plus grandes, seuls l'équipement central, quelques annexes, ou l'unique bibliothèque remplissent ces conditions.

Quelles sont les médiathèques que les collectivités enquêtées ont choisi d'ouvrir

- 5 villes qui disposent d'une seule médiathèque, l'ouvrent le dimanche
- 1 ville qui dispose de 2 médiathèques, les ouvre toutes les deux
- 1 ville qui dispose de 2 médiathèques, les ouvre en alternance
- 14 collectivités ouvrent 1 seul équipement dans leur réseau, 3 pour Paris

Quand ouvrir la médiathèque le dimanche ?

Définir quand, signifie définir la période annuelle d'ouverture, la fréquence et les horaires. Pour cela il s'agit de réfléchir à un juste équilibre entre : les attentes et la fréquentation réelle du public, les contraintes du personnel et les possibilités financières des collectivités. Voici quelques clés pour choisir les horaires d'ouverture :

Les constats au niveau des publics

- Les médiathèques qui ouvrent toute la journée, sont très fréquentées dès l'ouverture, connaissent un creux entre 13h et 15h et une

fréquentation maximum l'après-midi surtout entre 16h et 18h.

- Tous les publics sont intéressés par l'après-midi.
- Le dimanche matin est demandé par : des seniors, des parents avec enfants (les jeunes enfants font la sieste en début d'après-midi, c'est aussi le matin que l'on observe le plus de pères venant seuls avec leurs enfants alors que l'après-midi toute la famille vient), ainsi que par des étudiants, lycéens, collégiens qui apprécient de travailler toute la journée.
- Les étudiants sont demandeurs de longues plages de travail : toute la journée, où de longues après-midi, voire des après-midi qui s'étendent jusqu'en début de soirée.

Les contraintes pour le personnel

- Difficulté de gestion de la pause de midi pour le personnel dans le cas d'une ouverture continue.

Les horaires d'ouverture doivent tenir compte de l'environnement immédiat

En effet, selon qu'il y a un marché le dimanche matin ou que la médiathèque est à proximité ou intégrée à d'autres équipements qui sont eux aussi ouverts le dimanche (comme les « Champs Libres » à Rennes qui intègrent la bibliothèque, le musée de Bretagne et l'espace des sciences), la demande horaire ne sera pas

la même. Nous préconisons donc dans le choix des horaires d'essayer de renforcer les pôles d'attractivité déjà existants.

Quels sont les horaires qu'ont choisis les collectivités enquêtées ?

- 20 médiathèques ouvrent l'après-midi uniquement : 1 de 12h-19h, 2 de 13h-18h, 13 de 14h-18h, 1 de 14h30-18h, 1 de 14h30-18h30, 1 de 14h-19h, 1 de 15h-18h
- 3 ont choisi le matin uniquement : 10h-12h, 10h30-12h30, 10h-13h
- 3 toute la journée : 2 de 10h30-18h, 11h-19h

Choix de la période d'ouverture

Voici quelques clés pour définir la période d'ouverture :

Les constats au niveau des publics

- Les étudiants et adolescents qui utilisent la médiathèque comme lieu de travail demandent une ouverture de septembre à juin (partiels en mai, juin).
- Les actifs sans enfant, les retraités souhaiteraient une ouverture toute l'année, car venir à la médiathèque le dimanche s'est ancré dans leurs pratiques.
- Les familles avec enfants demandent soit une ouverture de septembre à juin, soit toute l'année.

La fréquentation observée

- Dans les villes qui ouvrent le dimanche au printemps, on constate qu'avec une fréquentation plus faible, les dimanches de printemps restent plus fréquentés que les mardis ou les jeudis des mêmes semaines.
- Dans certaines villes, on constate une forte baisse de fréquentation dès les beaux jours, une partie de la population préférant d'autres activités.

Exemple : dans les médiathèques de Montpellier Agglomération on constate une chute de fréquentation dès les beaux jours, les gens préférant aller à la plage ou pratiquer des activités de plein air. Il a donc été décidé d'ouvrir les deux médiathèques le dimanche d'octobre à avril.

Les contraintes au niveau du personnel

- Il est difficile pour le personnel de travailler plus d'un dimanche par mois, cela conditionne donc le nombre de dimanches possibles dans l'année.
- Il est parfois difficile d'ouvrir le dimanche lors des petites vacances et des jours fériés du fait de manque de personnel, en particulier lors des grandes vacances.

Quelles sont les périodes d'ouverture qui ont été choisies par les collectivités enquêtées ?

- 1 collectivité ferme du 14 juillet à fin août.
- 9 ouvrent de septembre à juin

Bilan partiel des ouvertures le dimanche en France

- 2 ouvrent en période scolaire uniquement
- 11 ouvrent avec une logique saisonnière : 1 sept.-avril, 2 sept.-mai, 2 oct.-avril, 1 oct.-mai, 2 oct.-juin, 1 déc.-avril.

Une expérience intéressante à Rennes : l'espace "Vie du citoyen" qui est fermé seulement du 14 juillet au 15 août.

Choix de la fréquence d'ouverture

Voici quelques clés pour définir la fréquence d'ouverture :

- De nombreuses personnes viennent quasiment tous les dimanches, elles ont donc intégré l'ouverture de la médiathèque le dimanche dans leurs pratiques de loisirs, de lecture ou de travail personnel. Une fréquence hebdomadaire est donc préférable.
- Ouvrir tous les dimanches permet de gagner en lisibilité auprès du grand public.
- Néanmoins si ce n'est pas possible, il faudra choisir quelque chose de simple à retenir. [Ex. Reims ouvre tous les 1^{ers} dimanches du mois].

Quelles sont les fréquences d'ouverture qui ont été choisies par les collectivités enquêtées ?

- 13 collectivités tous les dimanches
- 2 deux dimanches / mois
- 2 un dimanche / mois

Faut-il proposer des animations le dimanche ?

Le dimanche la majorité de la population dispose de temps libre. Il est intéressant de proposer des animations le dimanche pour changer l'image traditionnelle de la bibliothèque et la renforcer en tant qu'espace de loisirs, de culture, d'information et de formation, car la médiathèque est un ensemble de services qui se complètent, se font écho, entre lesquels l'usager navigue selon ses envies, sa disponibilité.

Quelles sont la fréquence et la nature des animations qui ont été proposées dans les collectivités enquêtées ?

Fréquence des animations : 35% jamais, 10% rarement, 10% occasionnellement, 25% une fois par mois, 5% 2 fois par mois, 15% tous les dimanches.

Nature des animations proposées : 6 collectivités proposent des contes et spectacles pour enfants, 5 des projections/concerts/conférences, 4 des rencontres/ateliers, 3 des spectacles/lectures, 2 des expositions, 1 des festivals/jeux vidéo.

Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques

Jean-François JACQUES

Conservateur en chef en retraite

Consultant

Depuis quelques années l'ouverture des médiathèques le dimanche se développe en France :

L'ouverture dominicale des médiathèques est un choix politique : les horaires doivent être liés à la politique de service public avant tout, c'est-à-dire à une analyse des besoins et des attentes des populations.

- Ce choix n'est réalisable qu'à condition que les moyens soient cohérents avec les ambitions, et qu'il ne se fasse pas au détriment des agents (nombre d'agents, rémunérations, conditions de travail...)
- L'ouverture dominicale est un challenge difficile et passionnant... mais la réussite du projet

réside dans la rigueur de la discussion préalable avec l'ensemble des parties concernées : élus, agents, syndicats. Ce progrès considérable du service public ne peut se faire au rabais, il faut donc en traiter soigneusement tous les aspects – en particulier la rémunération.

Calendrier, Horaires

Calendrier

- Période optimale : 1^{er} septembre au 30 juin ;
 - *Déconnexion du calendrier scolaire*
 - *Mémorisation facile*
 - *Meilleure réponse à l'ensemble des besoins, difficulté d'organisation d'une ouverture dominicale estivale*

Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques

- Des périodes plus restreintes sont choisies quand les moyens sont insuffisants (ex. : octobre à mai...).

Horaires

- Amplitude optimale : toute la journée, par exemple 10h/17h
 - Meilleure réponse à l'ensemble des besoins : les publics du matin sont différents des publics de l'après-midi
 - Durée équivalente à une journée de travail normal : meilleure insertion dans l'organisation des rythmes de travail
- Amplitude minimale : la demi-journée
 - *Matin (exemple 9h/12h) : durée courte mais qui peut être efficace suivant les circonstances (marché hebdomadaire à proximité...) ; les agents restent libres l'après-midi ; inconvénient : réponse moyenne à l'ensemble des besoins*
 - *Après-midi (exemple 14h/18h) : durée plus longue, réponse à un grand nombre de besoins, pas de problème de repas ; inconvénient : les agents ne seront rémunérés que pour une demi-journée, leur journée entière est pratiquement bloquée.*

Services offerts : alternatives

- Service limité au prêt-retour / renseignement : moins d'agents nécessaires, mais public potentiellement frustré, et moindre « appel » auprès des publics attirés par les services
- Ouverture de tous les services : mise de coté, informatique avec assistance ou « formatheque », ateliers, heure du conte, etc. : publics spécifiques du dimanche mieux desservis et plus satisfaits
- Animation : charge supplémentaire potentiellement importante, mais l'expérience montre un grand succès : projections, mini concerts, conférences, etc.

Conditions et rythme de travail

Pourquoi examiner ces points et la question de la rémunération avant de parler de l'organisation ?

- L'expérience montre que leur prise en compte correcte est la clé de voute de la faisabilité du projet politique, conditionnant la motivation des agents et de la sérénité du débat.
- Les aspects suivants devront être examinés et correctement résolus – il faut avoir conscience que souvent, certains d'entre eux ne peuvent matériellement pas trouver de solution, et vont donc accroître les difficultés des agents, et donc les contraintes du travail dominical (terme plus adéquat que « pénibilité ») :

- *Transports : les moyens de transport collectifs habituellement utilisés par les agents sont-ils disponibles le dimanche ?*

- *Certains agents ont-ils des difficultés temporaires ou permanentes de garde d'enfants ?*

- *Quelles seront les conditions de prise du repas de midi ? (si l'ouverture toute la journée est envisagée, elles devront être examinées).*

- *Le rythme de travail des agents ne devrait pas être supérieur à un dimanche sur quatre :*

- la détermination de ce rythme conditionne toute l'organisation

- la détermination de ce rythme détermine le nombre de postes nécessaires de titulaires et de non-titulaires.

Obligation, volontariat, appel au réseau ?

• L'obligation est plus facile à instaurer à l'ouverture d'un équipement, ou lors d'une importante transformation

• L'appel au volontariat pur s'avère difficile : il peut ne pas être possible dans ce cas de réunir le nombre d'agents nécessaire. A terme, ce choix peut aussi être perçu comme inégalitaire

• Il est sans doute préférable de faire le choix inverse : faire examiner par une commission ad hoc la demande d'agents qui auraient des raisons précises et valables de ne pas travailler ce jour là. (cf. l'exemple de Montpellier)

• Dans les grandes villes qui ont un véritable

réseau de médiathèques, et qui envisagent de n'ouvrir le dimanche que l'établissement central (ou les établissements centraux), il est possible de faire appel à l'ensemble des agents du réseau : le nombre de dimanches travaillés dans l'année peut alors diminuer considérablement.

Personnel

La question de l'encadrement doit être examinée dès le départ, en particulier dans les petits et moyens établissements sous l'angle du nombre de cadres A : s'il n'y en a pas 4 ou 5, un agent de catégorie B ou B+ devra avoir la responsabilité de la bibliothèque le dimanche.

Le nombre d'agents nécessaire pour ouvrir la bibliothèque est un élément très délicat. Il ne doit en aucun cas être sous-estimé : quelque soit l'amplitude d'ouverture le dimanche, c'est le plus gros jour de la semaine ; si ce jour là il ne doit pas y avoir de « travail interne », il faut cependant ménager des temps de pause entre les plages de services public ; celles-ci seront de 1,5 à 2 heures ; ne pas établir de rotation de toute l'équipe d'un seul coup si possible, et dans le cas d'une ouverture toute la journée prévoir le temps du repas.

Habituellement, le nombre optimal de postes dans une médiathèque est de 2,5 à 3 fois le nombre d'agents nécessaire en service en présence du public, en moyenne. Si l'on veut que les agents ne

Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques

travaillent qu'un dimanche sur 4 par exemple, cela veut dire qu'on ne pourra compter le dimanche que sur un cinquième au mieux des agents (congés, absences diverses...). Et si l'on a besoin de 10 agents pour ouvrir en moyenne, 12 les jours de grande affluence, l'équipe devra compter 25 postes : on mobilisera chaque dimanche 5 titulaires, et donc 5 agents non titulaires au moins, 7 pour bien faire.

L'équipe titulaire doit donc nécessairement être aidée par un nombre conséquent d'agents non titulaires : la parité ne doit pas constituer une limite, d'autant que le choix du recrutement d'étudiants permet d'avoir des personnes très rapidement aptes à de multiples tâches.

Agents non-titulaires

- Leur présence s'avère presque toujours indispensable
- L'argument de la lutte contre les emplois précaires est recevable : il est donc préconisé de limiter exclusivement et contractuellement ces recrutements à des étudiants :

- ils sont très demandeurs de ce type d'emploi, plus « motivant » que la restauration rapide...

- ils sont rapidement et efficacement formés

- ce type d'emploi est bien connu en BU

- des aides à l'emploi étudiant en bibliothèque peuvent être apportées par les régions : à négocier

- dans certains cas, ils peuvent être essentiellement habitants de la collectivité

- **Obstacle** : la fonction publique ne prévoit de CCD que pour des périodes de 6 mois au maximum (emplois saisonniers) : il est souhaitable que cette autorisation soit portée à 9 ou 12 mois dans les conditions exclusives des emplois étudiants, par application des dispositions prises dans la fonction publique d'état (cf. Décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ; publié en annexe du rapport Perrin).
- Certaines communes étendent le champ du recrutement à des titulaires du RSA (ex. de Nice).

Rémunération.

- Le travail dominical, même occasionnel, est une contrainte lourde, qui nécessite une compensation importante : un doublement de la rémunération ou une récupération / compensation double ne sont pas illégitimes ; certains textes le prévoient ou aboutissent à ce résultat.

Deux cas de figures principaux :

- l'accord sur les 35 heures ne prévoit pas la possibilité d'heures supplémentaires :
 - Le temps de travail dominical est donc nécessairement inclus dans le rythme de travail.*

- Il est alors aisé d'organiser en alternance des semaines « longues » alternant avec des semaines « courtes » incluant la ou les journées non travaillées entrainées par un dimanche travaillé [il ne s'agit pas là de « récupération » au sens propre, mais de planning].

Ex. : le samedi qui suit, ou le samedi qui précède, ou le mardi qui suit.

- Il n'est pas nécessaire de figer le règlement (ex. « tous ceux qui ont travaillé un dimanche ne travaillent pas le samedi qui suit ») : l'expérience de nombreuses bibliothèques montre que l'organisation du service gagne en fait à de la souplesse.

- La compensation de la contrainte peut se faire sous forme de temps supplémentaire (ex. pour 6 heures travaillées, 6 heures de repos compensateur se cumulant avec l'absence mécaniquement générée par la prise en compte du dimanche dans le cycle de travail : pour un dimanche travaillé, deux jours non travaillés : pas de réglementation, pas de délibération, une simple note du DGS suffit) ou sous forme de prime (ex. pour 6 heures, 6 heures non travaillées liées au rythme de travail plus une prime).

- Le montant de la prime n'est dans ce cas prévu par aucun texte. Il peut être pris sur une des « enveloppes » prévues pour les collectivités territoriales (IFTS, IAT) ou faire l'objet d'une décision spécifique, ce qui semble toléré.

- Rappelons que le taux d'IAT peut aller de 1 à 8.

• les accords locaux autorisent les heures supplémentaires : deux textes différents régissent la possibilité de rémunérer le travail dominical :

- Décret n°2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication. Ce décret peut servir de base à une application dans la fonction publique territoriale ; il est applicable aux agents de catégories C dès lors qu'ils travaillent 10 dimanches, une majoration étant prévue à partir du 11^e;

- Décrets n°91-875 du 6 septembre modifié et n°2002-60 du 24 janvier 2002, complétés par l'arrêté du 3 mai 2010 portant application à certains personnels en fonction au ministère chargé de l'enseignement supérieur du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, appliqués à la FPT.

- Ces décrets prévoient pour l'ensemble des catégories B et C un taux d'IHTS de 125% pour les quatorze premières heures, suivi d'une majoration de 66 % pour le travail dominical : soit au total un taux de 207.50 %. Ces IHTS sont cumulables avec l'IAT et les IFTS, mais

Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques

pas avec un repos compensateur ni avec l'indemnité précédente. Cette IH est calculée sur la base de 1820 heures de travail par an, la durée légale étant de 1607 et la durée réelle souvent bien inférieure.

- Pour les agents de cat. A, rien n'est prévu spécifiquement : il faut alors négocier dans le cadre des indemnités existantes (IFTS, etc.) ou tenter un régime indemnitaire spécifique.

- N.B. la création d'indemnités spécifiques n'est pas impossible, mais s'il semble que le contrôle de légalité laisse passer beaucoup de choses, il n'en est pas de même des trésoriers - payeurs ; la situation peut donc être très différente suivant les collectivités...

Organisation

- Dans une bibliothèque importante, et en fonction du nombre d'agents titulaires et non-titulaires à gérer, la gestion des dimanches peut prendre une demi-journée par semaine.
- Un système précis d'organisation devra être mis au point :
 - Gestion des remplacements le dimanche en cas de congé
 - Échanges pour convenances personnelles
 - Plannings
 - Accueil téléphonique, régie de recettes
 - Gestion des agents non-titulaires : nommer un responsable qui organise les plannings, convoque, gère les remplaçants.
- Organisation des plannings : les plages doivent éventuellement être plus courtes qu'en semaine ; les « profils de poste » doivent être précisément déterminés ; la présence des responsables et leur rôle doivent être soigneusement définis.
- Il ne semble pas « productif » de prévoir du « travail interne » le dimanche – surtout face au public !

Non-titulaires à temps non complet : recrutement, formation et gestion

- Les textes permettent des contrats de travail souples : après fixation contractuelle d'un nombre d'heures mensuelles, les jours et horaires de travail sont fixés par les plannings avec 3 ou 4 semaines d'avance (délai « glissant »).
- Rémunération. Elle est très variable selon les collectivités, allant de 8,84 € brut de l'heure à 13,26 et même 16,17 € brut de l'heure. La rémunération est nécessairement mensualisée : seuls les « vacataires » des collectivités sont payés à l'heure, mais ce statut ne convient pas pour les bibliothèques. La notion de vacation recouvre des tâches ponctuelles, brèves, non répétitives. Par contre, la rémunération de base s'accompagne d'une compensation de la contrainte identique à celle des titulaires.

Une rémunération correcte est un gage :

- *De fidélisation et de stabilité : attention aux défections en période de partiels ou d'exams – en mai et juin !*
- *De capacité pour les responsables d'une grande exigence dans la qualité du service et de l'accueil*
- *Je préconise donc une rémunération qui soit nettement plus alléchante que l'heure SMIC du privé, pour fidéliser et pouvoir être plus exigeant !*

- Les ANTTNC ne devraient pas travailler plus de 1 week-end sur deux – mais il est préférable qu'ils travaillent le samedi et le dimanche. En fonction du régime adopté de repos compensateur et d'alternance « semaines courtes / semaines longues », cela peut s'avérer nécessaire pour remplacer les titulaires. Ils peuvent aussi être disponibles en semaine pour des coups de main...mais cela dépend du « capital – heures » accordé par la collectivité à la bibliothèque.
- Un responsable nommé au sein de la bibliothèque est indispensable : il organise les plannings, convoque, gère les remplaçants. Il pourra aussi être chargé d'organiser les recrutements. Dans le cas d'une organisation souple, qui prévoit un nombre d'heures mensuelles souplement organisées, cette tâche est complexe mais peut s'avérer très utile pour l'ensemble du service.
- Recrutement : On peut recommander de procéder à un appel à candidatures en mai, pour un recrutement fin juin / début juillet ; formation fin août / début septembre.

- *De nombreuses communes réservent ces emplois à des étudiants habitant la ville. On peut aussi décider de recruter à bac + 2 : il faut en effet éviter que certains étudiants lâchent leurs études en cours de route, du fait de ce travail. On limitera de manière draconienne les contrats à dix mois renouvelables une fois.*

Organisation, rémunérations : propositions méthodologiques

- On peut faire une première sélection sur dossiers, puis procéder à un entretien collectif (une douzaine de candidats au maximum) avec un nombre de candidats double de la nécessité.

- Il s'agit bien d'un recrutement par la ville : la DRH, les élus, doivent être impliqués comme dans un recrutement traditionnel.

• La formation est un atout important pour une efficacité rapide des étudiants recrutés. Elle nécessite une disponibilité des étudiants sur trois jours en semaine, rémunérés, et elle comprendra :

- Panorama général de l'équipement : missions, place dans la collectivité, notion de « service public », notions sur les méthodes de gestion des collections.

- Apprentissage du maniement du catalogue et du classement des documents (Dewey...).

- Retours, prêts.

- Ces trois parties peuvent être vues en trois jours. Ensuite, l'idéal est de placer les étudiants en « doublon » pendant une semaine ou deux, avec des titulaires ou avec d'anciens ANTTNC.

- La formation à l'inscription peut être différée dans le temps, voire réservée aux meilleurs d'entre eux : il est préconisé de réserver le plus possible cette partie décisive de l'accueil à des titulaires.

Gestion matérielle, sécurité, communication

• L'affluence nécessite une prise en compte spécifique des questions matérielles :

- Procéder à une étude préalable des conditions de sécurité extérieure et de la maintenance technique :

- Le commissariat est-il ouvert ? Qui répondra à un appel d'urgence ?

- La permanence des services techniques est-elle prévue, est-elle apte à répondre à un incident quelconque ?

- Y-a-t-il une permanence de la gestion informatique ? Qu'arrivera-t-il en cas de défaillance du système ?

• Organiser le ménage de la bibliothèque après l'ouverture du samedi

- La solution optimale consiste à prévoir une permanence de ménage pendant l'ouverture dominicale, l'affluence « record » attendue pouvant nécessiter des interventions fréquentes dans les espaces publics, les toilettes...

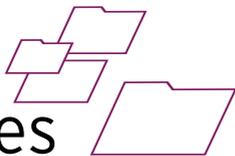
• Il ne sert à rien de faire cette offre sans le faire savoir aux publics concernés : une action de communication forte sera donc entreprise, y compris en dehors des moyens traditionnels que sont le journal municipal et l'affichage sur place.

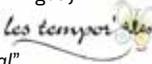
Partenaires engagés

Adhérents (collectivités, associations, entreprises, individuels) :

Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Conseils Généraux de Gironde, Seine-Maritime, Communautés urbaines de Dunkerque, du Grand Lyon, du Grand Nancy, de Nantes Métropole, Communautés d'agglomération de Montpellier, Plaine Commune, Poitiers, Rouen, Villes d'Angers, Aubagne, Brive la Gaillarde, Chambéry, Dijon, La Rochelle, Lyon, Niort, Pantin, Paris, Quimper, Rennes, Rouen, Saint-Denis, Strasbourg, Université Paris Dauphine/ IRISSO, AFET, Agence Sherpa

Documents disponibles



- Tempos du Mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2006 à 2010 
- Plaquette de présentation "Tempo Territorial"
- Plaquette "Concilier les temps en entreprise"
- Dossier de capitalisation des premières expérimentations
- Synthèses des Mardis de Tempo. [Dernières éditions]
 - Le dimanche, un jour comme les autres ? (27 janvier 2009)
 - Pourquoi et comment réorganiser le temps de travail des agents de propreté ? (31 mars 2009)
 - Les rythmes de la concertation (25 mai 2010)
 - La ville l'été, entre rupture et continuité (6 juillet 2010)
 - Travailler à distance pour mieux concilier ses temps de vie ? (24 mai 2011)
- L'urbanisme temporel
 - Séminaire sur l'urbanisme temporel, Saint-Denis (jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2007)
 - Vers un urbanisme temporel, Paris (mardi 29 septembre 2009)
- Améliorer la gestion des temps des étudiants. Constats, préconisations et exemples de bonnes pratiques en France et à l'étranger (mai 2009)
- Guides méthodologiques
 - Rythmes de vie et organisation du territoire
 - Quelles tensions ? Quelles médiations ?
 - Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?
 - Ouvrir les médiathèques le dimanche
 - Pourquoi ? Comment ?

Adhésions 2011

Personne physique : 30 € / an

Étudiants et chômeurs : 10 € / an

Organisme privé : 250 à 2500 € / an
selon la taille de l'établissement

Organisme public : 1000 à 5000 € / an
selon la population

Tempo Territorial

Hôtel du Département

Direction de la citoyenneté

Quai Jean-Moulin

76101 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 03 57 77

tempoterritorial@yahoo.fr

<http://tempoterritorial.free.fr>

Tempo
TERRITORIAL